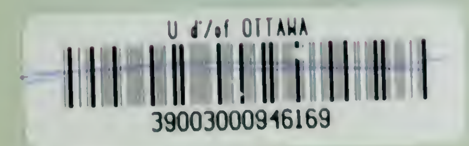
Kerviler

Jean de Silhon





LA GUIENNE ET LA GASCOGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

JEAN DE SILHON

L'UN

DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE

(159.-1667)

PAR

RENÉ KERVILER

Ancien élève de l'École Polytechnique, auteur des Études
sur le groupe académique
du
Chancelier Séguier,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique



PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
13, Quai des Augustins.

1876

JEAN DE SILHON

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Galerie des Académiciens bibliophiles. — Etudes sur Séguier, Habert de Montmor, Ballesdens, les Bignon, les abbés Colbert et Louvois, etc., publiées dans le *Bibliophile français*. Paris, Bachelin Deflorenne. 1872-1873.

La Bretagne à l'Académie française. — Série d'études sur les Académiciens d'origine bretonne, en publication dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* depuis le mois de juillet 1873. Nantes, V. Forest et E. Grimaud.

Le Chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française. — Etudes sur sa vie privée politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux. Paris, Didier. 1874. 1 vol. in-8° et 1876 1 vol. in-18.

Jean Ogier de Gombauld, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Paris, Aubry. 1876. In-8°.

Etude historique et biographique sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzai, au diocèse de Nantes, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vannes, Ve Galles. 1876. In-8°.

Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine. Saint-Brieuc, Prudhomme. 1874. In-8°, cartes.

Esquisse d'un projet d'une bibliothèque historique de la Bretagne. — Saint-Brieuc, Prudhomme. 1875. In-8°.

Pour paraître prochainement:

Chapelain vengé, 1 vol. avec des lettres et des poésies inédites.

Un bourgeois lettré au XVIIe siècle — Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française. (En collaboration avec M. Ed. de Barthélemy.) 1 vol. avec des lettres et des poésies inédites.

La Cour académique du Palais Cardinal, 2 vol. in-8°.

LA GUIENNE ET LA GASCOGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

JEAN DE SILHON

L'UN

DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE

(159.-1667)

PAR

RENÉ KERVILER

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, auteur des Etudes
sur le groupe académique
du
CHANCELIER SÉGUIER,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.



PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

13, Quai des Augustins.

1876.



Extrait de la *Revue de Gascogne.*

Tiré à 100 exemplaires.

Auch, imp. et lith. Félix Foix.

A

M. J.-V. Pocard-Kerviler, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, capitaine de frégate en retraite.

MON CHER PÈRE,

Aussi loin que remontent mes souvenirs, tu m'as toujours présenté par tes actes, comme par tes paroles, le plus touchant modèle des vertus civiles unies à la constance la plus inébranlable dans ta foi religieuse. En essayant de marcher sur tes traces, j'ai rencontré parmi les quarante fondateurs de l'Académie française un caractère pareil au tien et remarquable par sa droiture désintéressée, par sa fidélité à Dieu et par l'unité de sa vie. Je t'en offre l'étude comme un témoignage de la respectueuse affection de ton fils le plus dévoué.

RENÉ KERVILER.

Saint-Nazaire-sur-Loire, ce 13 novembre 1875.

L'unité du travail, la durée du zèle, la persévérance de la passion, l'ardeur de la convoitise et l'honnêteté du but... voilà comme on réussit quelquefois dans le monde.

CUVILIER-FLEURY. *Études historiques.*

JEAN DE SILHON.

I. Jeunesse et débuts de Silhon.

Plan de travaux. — Panégyrique du cardinal de Richelieu.

(159. — 1631.)

Les ouvrages de Silhon, dit Chapelain dans ses *Mélanges de littérature*, « le font voir un de nos meilleurs écrivains en matières politiques. On en feroit aisément un bon historien s'il se laissoit conseiller, car il est très informé des intérêts de l'Europe, et a eu participation de choses ignorées de tout autre que lui. Ses mœurs sont bonnes, ses intentions droites, ses maximes toutes pour le bien de l'Etat et pour la gloire du prince, sans préoccupation contre les étrangers. Son style est beau et soutenu, orné même, et s'il étoit moins étendu et un peu plus pur, il n'y auroit rien à souhaiter. Il a de l'éloquence et du savoir, peu de lettres humaines, assez de théologie. Si rien lui défaut, c'est l'ordre et la méthode dans les longues pièces; et s'il a rien de trop, c'est l'opinion très avantageuse de lui (1), etc. » Si nous ajoutons à ce portrait minutieux deux lignes de Bayle, qui, dans ses *Questions d'un*

(1) Chapelain, *Mélanges de littérature*, p. 243.

provincial, n'hésite pas à déclarer Silhon « sans contredit l'un des plus solides et des plus judicieux auteurs de son temps (1), » nous aurons sur le secrétaire, aujourd'hui bien oublié, de Mazarin, l'opinion des plus éminents critiques du dix-septième siècle.

La postérité a-t-elle eu raison de méconnaître les arrêts si nettement formulés de l'admiration des contemporains, et devons-nous protester avec justice contre son dédaigneux oubli?... Une étude impartiale de la vie et des œuvres de Silhon, composée avec le calme qui appartient à l'histoire, va nous éclairer sur le mérite réel du confident des secrets de Richelieu et de Mazarin.

La haute renommée de Jean de Silhon a si peu attiré l'attention des biographes qu'il est impossible aujourd'hui de fixer la date de sa naissance. On sait seulement qu'il naquit vers la fin du seizième siècle, à Sos, petite ville de l'Agenais, dépendant de l'élection d'Astarac et de la généralité d'Auch. Beaucoup d'archéologues font remonter à une haute antiquité l'existence de la patrie de Silhon et veulent qu'elle ait été la capitale des anciens Sontiates ou Sotiates; nous partageons assez volontiers avec eux ce sentiment. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle dépend aujourd'hui du canton de Mezin, arrondissement de Nérac, dans le département de Lot-et-Garonne, et qu'elle est située sur la petite rivière la Gelise, affluent de la Garonne, dans un pays très-boisé, à la limite des grandes forêts de pins et de chênes-liége du plateau de Houeilles, qui, géographiquement, fait partie des landes de Gascogne. Quant à la famille de Silhon, à son éducation, à sa jeunesse et à ses études, pourquoi et à quel âge il vint à Paris, quels protecteurs l'accueillirent et comment il s'y fit connaître, aucun document imprimé ne nous donne de renseignements sur ces intéressantes questions, et toutes les collections manuscrites que nous avons fouillées jusqu'ici ne

(1) Bayle, *Questions d'un provincial,* t. I, ch. LXVII.

nous en ont pas apporté davantage. Il semble cependant résulter d'un premier passage d'une de ses lettres publiées par Faret, en 1627, que Silhon se lança dès 1619 au milieu du tourbillon de la vie de la cour (1); et d'après une seconde épître adressée à l'évêque de Nantes, il paraît qu'il essuya mille déconvenues pendant cette orageuse existence (2).

Tallemant des Réaux nous apprend aussi un petit détail des débuts bien ignorés de la vie littéraire de Silhon. Tallemant avait un cousin, maître des requêtes, grand original, infatué de lui-même et fort lancé dans le monde élégant, qui se piquait de protéger les gens de lettres : « Par vanité, dit le chroniqueur, il voulut que Silhon, qui alors n'estoit nullement en bonne posture, vinst le voir : il l'avoit fait loger auprès de chez luy pour cela, et luy donnoit d'assez bons appointemens. Silhon y alloit, mais jamais le Maistre des Requêtes n'avoit le loisir de lire avec luy. Silhon, après avoir demandé quelque temps pourquoy on le faisoit venir, et ayant sceu que madame d'Harambure (sœur de Tallemant), qui estoit vaine comme un gascon, avoit dit que Silhon estoit à son frère, il se retira (3)... » Nous reconnaissons déjà dans ce trait le caractère vivement imprégné d'amour-propre dont parle Chapelain dans ses Mélanges. Silhon pouvait bien s'abaisser jusqu'à appartenir à un premier ministre : mais à un maître des requêtes, jamais. Gédéon Tallemant, du reste, était peu fait pour attirer ses sympathies. « Il eut ensuite Rampalle, un poëte assez médiocre, ajoute des Réaux, puis un Allemand nommé Stello : mais tous ces gens-là ne luy ont jamais rien appris. Je crois que nostre cousin les faisoit venir afin de se pouvoir vanter de dépenser en toutes choses imaginables; car il avoit des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des

(1) Faret, *Recueil de lettres*, édition 1640, p. 365.
(2) Faret, *Recueil de lettres*, p. 384.
(3) Des Réaux, *Historiettes*, v, 107.

mignonnes... Il jouoit, il aimoit la table, il étoit magnifiquement meublé (1), etc., etc. »

La première trace irrécusable que nous ayons pu rencontrer de l'existence de Silhon, parmi les documents contemporains, est un livre publié en 1626 par le jeune Gascon, qui crut prudent de tenter la fortune littéraire pour se procurer des moyens de vivre « honnestement. » Ce livre, intitulé : « *Les deux Vérités*, l'une de Dieu et de sa Providence; l'autre, de l'immortalité de l'Ame (2), » prouve que Silhon, s'il n'était pas très versé dans « les lettres humaines, » suivant l'expression de Chapelain, avait au moins fort approfondi les études philosophiques et théologiques. C'est, en effet, un plaidoyer vigoureux contre l'athéisme. Les raisonnements, quoique présentés en désordre et sans être groupés d'une manière judicieuse, sont cependant nettement développés; et l'on y reconnaît les accents d'une conviction aussi solidement établie que dans les *Trois vérités* de Charron, ou dans la *Vérité de la religion chrétienne* par Duplessis-Mornay.

C'est là, d'ailleurs, l'un des traits les plus saillants du caractère de Silhon. Animé du saint zèle qu'inspire une foi profonde, et frappé de l'irréligion qui l'environnait de tous côtés dans les régions de la cour, il fit, toute sa vie, sa première préoccupation de défendre les principes religieux contre les athées et les rationalistes d'alors. Du particulier, ses conceptions s'élevèrent au général; et poussant jusqu'aux plus hauts degrés de l'échelle sociale la réalisation de ses idées généreuses, après avoir combattu pied à pied les objections des athées contre la religion naturelle, puis celles des rationalistes et des huguenots contre le catholicisme, il écrivit successivement, à des périodes distantes de près de dix années, trois livres sous le nom du *Ministre d'Etat*, pour tracer les devoirs qu'un chef de gouvernement doit remplir s'il veut

(1) Des Réaux, *Historiettes*, v, 107.
(2) Paris, 1626, in-8°.

rester fidèle aux grands principes religieux, tout en sauvegardant les intérêts des peuples placés sous son autorité.

Déjà, en 1626, ce plan général d'apologie catholique était en germe dans son esprit, et nous en trouvons l'esquisse dans une lettre fort intéressante qu'il écrivait vers cette époque à l'évêque de Nantes, le célèbre Philippe Cospean, docteur de Sorbonne, l'un des plus habiles prédicateurs de son temps, et l'oracle ecclésiastique de l'hôtel de Rambouillet avant que Godeau n'eût éclipsé son éclat : Cospean, le professeur de Richelieu et celui de Bossuet!

L'évêque de Nantes ne connaissait pas Silhon, mais il avait lu ses *Deux vérités*; et la vigueur aussi bien que la netteté de style dont ce petit livre est empreint comme tous les autres ouvrages de l'auteur, l'avaient vivement frappé. Silhon, qui commençait à se faire quelques amis dans les régions littéraires, apprit comment ce maître en l'art de bien dire avait apprécié son œuvre, et sans plus tarder, il lui adressa cette épître dans laquelle il développait ses idées sur la défense de la religion catholique. La lettre est longue, dit Faret qui la publia dans son recueil en 1627, « mais la diversité des matières qui y sont traictées, ostera l'ennuy de la lecture (1). » Nous ne la reproduirons pas en entier, mais il ne sera pas inutile d'en faire une analyse sommaire : « Monseigneur, écrivait Silhon,

J'ay esté si fort touché du jugement que vous avez fait de mes deux Vérités, que je n'ay pû vous cacher plus longtemps mon ressentiment. Cet honneur m'est si sensible, que quand je considère que je suis dans l'estime d'un prélat que Dieu a donné à son Eglise dans un tems où toutes ses grandes qualitez servent d'exemple et nulle ne reçoit de comparaison, je me laisse transporter d'aise; et cette passion me sembleroit moins louable si elle estoit modérée. Certainement j'ay expérimenté à ce coup, qu'il n'y a rien de pur en ce monde, et que les plus grands maux de cette vie ne sont jamais sans quelque alliage de bien. *Car après tant de blessures de la*

(1) Faret, *Recueil de lettres*, édit. 1640, p. 383.

fortune, eussé-je pû désirer une plus douce récompense à mes travaux, que vostre approbation d'autant plus franche que vous l'avez donné en faveur d'un livre dont vous ne cognoissiez point l'autheur.... d'un travail *tumultuaire* et si mal poly, que si je n'esperois de luy donner une autre face, ou de contenter le public par un meilleur ouvrage, je serois marry qu'il eust veu le jour? Or d'autant que j'ay desja promis d'escrire en faveur de la religion chrestienne, et *que vous m'avez faict l'honneur de m'en solliciter*, j'ai voulu vous informer plus particulièrement de mon dessein, et vous envoyer le plan de ce que je prétens faire (1). »

Et Silhon développe minutieusement son plan pendant quarante pages. Il trace d'abord un tableau des malheureux égarés à qui ses apologies s'adressent : ce sont en première ligne les athées; en second lieu les déistes, « la plus grande foule, ceux qui pensent avoir raffiné la sagesse du monde, confessent un Dieu autheur de l'Univers, recognoissent sa Providence, avouent l'immortalité de l'âme, condamnent l'idolâtrie, etc...., et croyent que la vraye religion n'est autre que vivre selon la raison, et que le plus agréable sacrifice qu'on puisse offrir à Dieu est la pratique des vertus morales... »

Les rationalistes, on le voit, ne sont pas d'invention moderne. «... Ils admirent la conduite et la morale de Jésus-Christ, continue Silhon, mais quant à la divinité qu'il s'est attribuée, ç'a esté, disent-ils, une invention en cela excusable, que la difficulté d'establir une si saincte doctrine la rendoit nécessaire.... » Les mystères sont pour eux des accessoires inutiles, et quant aux hérésies, il faut les rejeter ou les tolérer « selon les affaires du prince et de la république.... »

Ce tableau assez étendu du rationalisme au commencement du dix-septième siècle n'est pas sans présenter un véritable intérêt historique, et d'après les quelques lignes que nous en avons citées on peut juger qu'il offre une certaine sûreté de touche. C'est surtout contre les fauteurs de cette doctrine que Silhon dirigera ses batteries; c'est à leur intention qu'après

(1) Recueil de Faret, p. 383, 385.

une digression sur les huguenots à ce sujet, il écrit : « Je ferai voir que cette maxime, *de faire son salut partout*, est le précipice de l'impiété, et que, comme les petites rivières se deschargent dans la mer, plusieurs propositions hérétiques aboutissent à d'autres erreurs qui toutes se sont rendues dans la grande mer de l'athéisme. »

D'après cet exposé, le principal but de son travail futur sera de défendre la divinité de Jésus-Christ, et de montrer que « les incrédules encourront à bon droict la peine de cet article qui porte que, *qui ne croira sera condamné*. J'ay touché ceste considération, ajoute Silhon, en ma seconde vérité. Or, en l'explication de ces motifs j'ay beaucoup de belles matières à représenter...., » et l'auteur fait ici l'énumération des principaux arguments à l'appui de sa thèse, en donnant à chacun un développement succinct. Ce sont : la prédiction des choses divines qui dépendent du franc arbitre, le miracle des résurrections, les guérisons miraculeuses, avec une réfutation complète de Paracelse et de Crellius, enfin la démonstration de cette proposition, que la religion non-seulement enseigne la vertu et ne flatte nul vice, mais encore conduit à une perfection éminente au-dessus des forces de la seule nature, d'où il suit qu'elle est d'institution divine (1).

Il réfutera ensuite plusieurs objections faites par les incrédules, en particulier celle qu'on tire de la mauvaise conduite de certains ministres de la religion : puis il arrivera au grand problème du gouvernement de l'état d'après des principes religieux.

Surtout, il est nécessaire que le ministre de l'Etat possède parfaitement et en leur vray sens quelques maximes, afin de marcher sans trouble dans les affaires.... Je discourray sur les principales, et marquant les circonstances et les raisons qui les tiennent dans les formes de la justice, ou qui les jettent dans l'injustice, les mettray en leur droict usage... et j'interprèteray cette maxime de Tacite, *que tout grand exemple a quelque chose de rare, par laquelle le dom-*

(1) Recueil de Faret, p. 385-403.

mage des particuliers est récompensé par l'utilité qui en revient au public.

N'est-ce point là une adresse aux exécutions politiques de Richelieu ?

Enfin, sur ce dire tant recommandé et pratiqué par Louis XI, — *qui ne sçait dissimuler ne sçait pas régner,* — je rechercheray les cas auxquels la dissimulation peut être permise, et discourray amplement de la nature et de l'usage des équivoques : l'abus en est si grand, et le commerce et la société en est tellement offensée, qu'il seroit besoin que jamais personne n'eût éventé une matière si dangereuse...

Sçavoir dissimuler est le sçavoir des Rois !

dira plus tard Richelieu, au premier acte de *Mirame.*

Bref, dit Silhon, dont le style ordinairement fort imagé emprunte ici une figure un peu bizarre à l'astronomie,

Bref, il importe que le Ministre d'Etat cognoisse l'estendue et les limites des deux puissances ecclésiastique et séculière, dont l'une est le soleil et l'autre la lune de l'humaine société; afin que l'une n'empiète pas sur les droits de l'autre, mais que chacune tende, sur ses propres moyens, à la fin de sa fondation. Il doit aussi sçavoir le fond de la puissance de son maistre sur ses subjects, pour empescher que son gouvernement ne soit violent, et qu'ils ne se portent à la licence. Pour faciliter cette cognoissance, il faut montrer jusques à l'origine la source de ces puissances.

Et Silhon expose ici le résumé de sa doctrine politique, fort éloignée de la théorie avancée d'aujourd'hui qui réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais très-distante aussi du système théocratique absolu. Ce qu'il veut, c'est un juste équilibre entre les deux puissances.

Il est certain, dit-il, que comme Dieu est l'autheur de l'estre de toutes choses, il l'est aussi de l'ordre qui les assemble et les lie : l'un est une marque de son pouvoir, et l'autre de sa sagesse, et tous les deux sont un sujet d'admiration pour les hommes.

Mais comme suite de cet ordre qui lie toutes choses, il faut

distinguer deux branches de puissances complètement distinctes :

Les séculières ont leur première fondation au consentement des particuliers qui, guidez par la lumière de la nature dont Dieu est l'autheur, et pressez par le besoin qu'ils avoient de se maintenir, ont formé une authorité à laquelle ils se sont assujétis : de depuis Dieu a confirmé par sa révélation ce qu'il avait inspiré par la lumière de la nature... Pour les ecclésiastiques, comme estans les plus nobles puissances, et les plus clairs rayons de la sienne, il les a fondées d'une autre façon; sans s'en remettre aux inclinations humaines, il les a immédiatement et authentiquement créées et leur a planté les bornes qu'il luy a plu, et suivant la fin qu'il s'en est proposé, sans qu'il soit permis de les eslargir ny de les retrécir.

Or, pour que l'ordre soit bien établi, il faut que ces deux puissances marchent côte à côte, sans jamais se porter ombrage.

Il importe donc que le Ministre d'Etat, afin qu'il soit non-seulement fidelle mais encore utile à son maistre, comprenne parfaitement l'accord des maximes de conscience avecque celles de l'Etat, et qu'il sçache les raisons universelles sur lesquelles elles s'appuyent..... Aussi aux royaumes mieux policés, il y a un double conseil, l'un d'Estat et l'autre de conscience.....

Silhon termine ce chapitre en citant le ministère de Ximénès en Espagne; puis se tournant vers Richelieu :

Mais quel plus illustre exemple, dit-il, que celuy de ce grand cardinal qui fait cognoistre à tout le monde, qu'il y a quelque prudence parmi les hommes qui est maîtresse de la fortune, et qui dispose des évènemens (1) !

Enfin un second livre expliquera la doctrine de Jésus-Christ et les mystères :

Et affin, dit Silhon, qu'il rende encore quelque service aux prédicateurs (j'entens les médiocres et les foibles), je ne présenteray point cette doctrine à la manière de l'escole, et avec les épines dont elle

(1) Recueil de Faret, p. 403-425.

y est hérissée : je lui donneray de la clarté tout autant que je pourray pour la faire intelligible et des ornemens et de la douceur pour la rendre délectable (1)....

Ce dernier passage est précieux à noter : il montre que Silhon avait une réelle conscience de son talent; nous verrons, en effet, bientôt, que ce sont là les deux principales qualités de sa méthode et de son style parvenu à maturité.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette épître à l'évêque de Nantes : nous l'avons analysée tout entière parce que du premier coup, nous trouvons exposé dans ces quelques pages le résumé des idées qui feront la préoccupation continuelle de toute l'existence de Silhon : ce programme qu'il trace nettement en 1626, il le suivra patiemment pendant les quarante années de sa carrière : et nous connaissons peu d'écrivains qui puissent se vanter d'avoir montré une pareille constance; ne jamais dévier de sa voie première est une qualité rare qui se rencontre seulement chez les natures d'élite. Il est bon de remarquer aussi que ce début littéraire annonce chez son auteur une maturité d'esprit peu commune, une suite d'idées bien réfléchie, une étude approfondie des questions religieuses et des besoins de son siècle. En l'absence d'autres documents plus précis, cela nous prouve au moins que l'éducation du jeune apologiste avait été solide, sérieuse et entourée des soins les plus assidus.

Comment, engagé dans cet ordre de travaux, et bien résolu à passer sa vie à défendre les principes religieux à tous les degrés de l'ordre social, Silhon n'est-il pas entré dans l'état ecclésiastique où sa carrière eût été certainement brillante? Nous n'avons pas la clef de ce mystère, et nous ne la chercherons pas dans le défaut d'études assez approfondies des *lettres humaines*, qui semble avoir frappé Chapelain, car nous allons voir bientôt Silhon, brillant élève de Balzac et de sa

(1) *Ibid.*, p. 428

méthode, devenir un des champions les plus vigoureux de la réformation de la langue française.

Nous trouvons, en effet, dans le recueil de Faret, une lettre de Silhon datée du 10 janvier 1627, et qui nous a semblé très-remarquable : elle ne serait certainement pas déplacée dans un recueil de nos meilleurs épistoliers : la première partie nous est précieuse en ce qu'elle nous fournit quelques détails biographiques; la seconde partie est un bon morceau de style vraiment français, et du plus épuré. Dans cette lettre adressée à un certain M. de Tirepeau, Silhon s'excuse de son long silence et termine par un tableau vigoureux de la corruption de la cour. Nous abrégerons les préliminaires :

Monsieur, dit Silhon, au lieu des reproches que vous me pouviez justement faire, je n'ay trouvé dans vostre lettre que des complimens et des témoignages extraordinaires d'affection. Après cela, je suis content d'avouër, que, comme vous entendez parfaitement l'art d'obliger de bonne grâce, vous sçavez encore mesme le secret de tirer raison sans la demander de ceux qui vous doivent; et qu'il n'y a point assez d'ingratitude dans l'esprit d'un homme pour résister à voste bonté.... Mais pour respondre plus particulièrement à ce que vous m'escrivez, je vous conseille pour vostre honneur d'estre désormais plus retenu à me donner des loüanges, et de ne perdre pas, comme vous faites, pour l'amour de moy les plus belles paroles du monde.... Je vous veux désabuser : quand j'ay fait dessin d'écrire icy, et d'exposer au plus grand jour de la France les productions de mon esprit, j'ay reconnu de bonne foy ma faiblesse, et que c'estoit une espèce de disgrâce pour moy, de venir dans la rencontre des meilleurs Escrivains qui ayent esté jusques icy parmy nous. Mais aussi j'ay considéré que les plus petites estoiles qui sont dans le ciel ne sont pas inutiles au monde, et que s'il n'y avoit que le soleil et les grands astres qui envoyassent leur lumière et leur influence ici-bas, nous ne verrions pas peut-estre tant de merveilles de la nature...

...... Sur ce que vous m'escrivez *pour me dégouster de la cour*, et pour me retirer de son importune et déréglée agitation, je vous diray que si j'eusse seulement veu, *il y a huit ans*, le portrait que vous m'en avez envoyé, quelque ardente que fust en ce temps là ma curiosité, elle eust sans doute cédé à la raison. Et si j'avois à choisir,

maintenant que je connois par expérience ce qui en est, plustos que de m'y embarquer, je me résoudrois à courir toutes les mers, et à faire le tour de la terre, moy qui ay appréhendé jusqu'icy le traject d'une rivière. Mais quoy; il arrive à la plupart de ceux qui se jettent à la cour ce qui arriva à quelques-uns des compagnons de Colombe en la découverte des Indes Occidentales. Ceux-là impatients de leur premier bonheur, excitez par les grands succez de l'autre, se mirent à chercher de nouvelles mers et des terres incognues : mais comme aux affaires du monde, les mêmes dessins ne rencontrent guère les mesmes événemens, ils périrent misérablement, ou engloutis par la mer qu'ils vouloient dépouiller de perles, ou massacrez sur la terre qu'ils pensoient épuiser de métaux : Aussi l'exemple de peu de gens qui ont bien réussi, et qui se sont eslevez au-dessus de leur condition, attire la ruine d'une infinité d'autres, dont plusieurs auroient chez eux de quoy estre contens, s'ils sçavoient supporter leur bonne fortune; et la conduite desquels est d'ordinaire si estourdie qu'on pourroit douter s'ils n'avoient pas fait résolution de se perdre (1).

Ce passage est d'autant plus précieux pour le biographe, que Silhon se trouvait alors précisément dans la situation qu'il indique; mais il n'était pas de ces gens à « conduite estourdie » : il voyait froidement les choses, et sans se faire d'illusions exagérées, il espérait avec raison arriver un jour, par son travail patient, à prendre rang parmi le petit nombre de ceux « qui ont bien réussi et qui se sont eslevez au-dessus de leur condition. » Voici du reste comment il appréciait à cette époque le milieu qui l'entourait. Nous recommandons ce passage à l'attention du lecteur : la prose française en offre peu de si bien touchés en l'an de grâce 1627. Le style y est ferme et sobre; la phrase est libre d'allure : la période roule aisément et n'est point surchargée de cet attirail lourd et prétentieux qu'on rencontre trop souvent chez les auteurs vantés de ce temps : on s'aperçoit que l'auteur a sérieusement étudié les leçons du maître qui

D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir.

Ce tableau énergique est peu flatté : il ne faut même le pren-

(1) Recueil de Faret, p. 330-366.

dre que pour la représentation d'une des faces de la vie de la cour : mais il y respire un tel souffle de sentiment vrai, de conviction profonde, et d'indignation qui se maîtrise à peine, qu'on sent la vie animer tous ces traits, et que l'on y reconnaît la nature prise sur le fait par un réaliste implacable.

Ce sont pourtant les moindres désordres et les plus supportables accidens qui me font haïr la Cour, — dit Silhon après avoir parlé des dangers qui menacent les gens à « conduite estourdie. » — Il y a outre cela une si grande corruption de mœurs, et les opinions du bien et du mal y sont tellement changées que vous diriez que les lois de la conscience n'ont pas esté faites pour les courtisans, et qu'ils ont une raison toute différente de celle des autres hommes. Le vice qui ne marche ailleurs qu'avec crainte, et que la honte tient toujours à l'écart et dans les ténèbres, cherche icy la lumière et la foule, et ne sort jamais en public que pour triompher : de sorte que dans la plus lasche servitude qu'on puisse s'imaginer, je ne voy qu'une seule marque de la liberté du reste, qui est d'oser publier le mal que l'on fait. Au contraire la vertu, s'il y en a, se cache de peur d'offenser la bienséance, ou s'il en paroit quelque chose, ce n'est pas la vertu, mais son ombre, et une subtile apparence de bien, pour couvrir de mauvais desseins et décevoir les âmes crédules. On n'y connoist point d'amitié sans intérêt : et cette pure union des volontez telle qu'Aristote et Cicéron nous la figurent, et dont ils nous allèguent des exemples, n'est qu'une peinture faite à plaisir, et une de ces belles fables qui composoient la félicité du siècle d'or. Le désir de la gloire n'y travaille point les esprits : et cette noble passion qui ne laissoit point dormir Thémistocle, qui a rendu Alexandre jaloux des conquêtes de son père, et qui a fait pleurer Jules César, s'est toute changée en envie, et est devenüe une misérable inquiétude, qui s'entretient de la prospérité des autres, et ne s'apaise que par leur ruyne. Tellement que ceux qui aspirent aux charges et aux honneurs, ne fondent pas tant leurs espérances sur l'opinion qu'ils ont de leur propre mérite que sur le sujet des disgrâces qui arrivent tous les jours à ceux qui les possèdent : Celuy-là est le plus habile qui sçait tromper le plus finement, et à voir abuser comme l'on faict des paroles et des promesses, je croy fermement que la vie civile n'a point icy d'autre lien que la mauvaise foi, et que le commerce s'y estendroit, si l'on en bannissoit la tromperie.

Peu de gens y despensent leur bien avec jugement; la prodigalité consume les petits, et l'avarice brusle jusques dans l'âme des Princes. Et bien que ce soit une chose estrange que deux contraires s'assemblent sans former un tempérament, on voit pourtant assez souvent un homme estre avare et prodigue tout ensemble sans estre jamais libéral... Les simples débauches de la chair y sont tenues pour innocentes, ou du moins trop populaires, et il ne reste plus à l'Italie, pour avoir une rivale de ses crimes, que d'enseigner encore à la France l'usage des poisons et les moyens d'exercer des vengeances incognues, après lui avoir appris des ordures qui deshonorent la nature, et les inventions des subsides qui mangent le peuple (1).....

Ne dirait-on pas que ces pages, dans lesquelles le coup de fouet du moraliste résonne si vigoureusement, sont détachées d'un volume de La Bruyère, ou d'un sermon de Port-Royal? Nous avons pensé qu'elles ne devaient pas être laissées enfouies dans le recueil de Faret, et nous les avons reproduites en entier.

Mais c'est trop parler de la Cour, — dit Silhon en terminant sa lettre, — et je ne me fus pas tant estendu sur une matière si odieuse, n'eust esté pour vous faire voir comme je demeure d'accord avecque vous qu'il n'y a point de séjour si dangereux que celui où je suis, et que pour se bien porter dans un air si corrompu, il faut avoir d'autres préservatifs que ceux de la raison, et des forces plus grandes que ne sont les ordinaires. Néantmoins pour venir à la conséquence de tout ce discours, et pour vous satisfaire sur le conseil que vous me donnez de songer à la retraicte et à mon repos, je n'ay qu'un mot à vous dire, qui est que le port est toujours désirable à ceux qui sont dans la tourmente, mais qu'il n'est pas toujours en leur pouvoir d'y aborder lorsqu'ils le désirent. Je suis, etc. (2).....

Quelles attaches si puissantes retenaient alors Silhon au milieu de la tourmente? Nous ne les connaissons pas; mais il sentait probablement que l'heure était proche où son travail allait porter des fruits, où ses talents allaient enfin lui donner accès près des grands.

(1) Recueil de Faret, p. 365-369.
(2) Recueil de Faret, p. 370.

Depuis quelque temps déjà, il était en relations littéraires avec Balzac, et nous n'hésitons pas à attribuer sa pureté de style, si opposée au galimatias de son temps, à ce commerce avec le maître de la langue. On sait que les lettres de Balzac parurent pour la première fois en 1624, et produisirent une véritable révolution dans la prose. Leur succès fut tel qu'en 1626, cinq éditions déjà épuisées n'avaient pas encore rassasié l'engouement du public. Silhon les avait fort appréciées; il avait, d'un coup d'œil sûr de lui-même, immédiatement saisi la nouvelle méthode : il avait compris que là était l'avenir de la langue, et tout de suite il s'était posé en défenseur de Balzac, contre les nombreux détracteurs jaloux de son succès : bien plus, il entra en relations directes avec le maître, et lorsque parut en 1627 la sixième édition des lettres, elle était précédée d'une préface apologétique de Silhon, adressée au cardinal de Richelieu (1).

On comprendra mieux encore l'influence qu'exerça sur Silhon l'œuvre de Balzac, en parcourant une lettre qu'il adressait fort peu de temps après à M. de Marca, président au parlement de Navarre, en lui envoyant quelques fragments du *Prince*, qui n'avait pas encore paru. Cette seule circonstance montre quelle confiance Balzac avait en son jeune disciple.

Monsieur, écrivait Silhon à M. de Marca, je vous envoye quelques fragments d'un livre intitulé le *Prince* de Monsieur de Balzac. Je m'asseure qu'après que vous les aurez leus, vous m'avouerez que jamais langue n'a receu plus de richesse en si peu d'espace que la nostre; et que ces fragments sont des membres d'un corps (*le plus beau*) (2) que l'art et la nature nous puissent faire voir. Or, d'autant que je sçay que vous estes de ceux qui ont le plus admiré les premiers ouvrages de ce grand esprit, et *qu'estans l'année passée à Fontaine-bleau* (3), *nous eusmes plusieurs discours sur la nouveauté de son éloquence*, je m'imagine que vous serez bien aise

(1) Voy. *Œuvres de M. de Balzac*, Paris, Toussaint du Bray, 1627, in-4° (6e édition).

(2) Mots qui sont oubliés dans le texte.

(3) Ce passage montre que Silhon suivait la cour dans ses voyages.

d'apprendre encore quelque chose des conditions de sa personne, et du succez de réputation qu'il s'est acquise de deça (1)....

Suit une apologie complète de Balzac et de sa méthode, contre ses détracteurs : et l'on sait combien fut violente la dispute soulevée par le P. Goulu, à combien de brochures elle donna lieu et quelle émotion elle causa dans la république des lettres. Silhon est loin de cacher son admiration pour le maître : bien au contraire il l'exalte de toutes ses forces et justifie cet enthousiasme par des arguments fort sérieux :

Mais afin que je vous informe plus particulièrement de l'inclination qu'il a toujours eue pour l'éloquence, et de l'obligation que nous luy avons de ce que c'est luy le premier qui en a rendu nostre langue pleinement capable, vous devez sçavoir que la nature qui l'avoit destiné à une si grande chose lui imprima elle-mesme le désir de l'entreprendre, après l'avoir pourveu des principes nécessaires, et de toutes les qualitez propres pour en venir à bout. Ayant donc la teste pleine de ce dessein, il vit bien que ceux d'entre nos Autheurs qui avoient le mieux escrit, n'avoient pas trouvé tout ce qu'il cherchoit, et qu'il luy estoit nécessaire de passer nos détroits et d'aller fort loin au-delà pour parvenir à la grandeur qu'il s'estoit imaginée. Et de fait, si les hommes se fussent tousjours contentez de naviguer terre à terre, et s'ils n'eussent osé regarder la mer que du bord de leur rivage, ils n'auroient pas quitté leur première pauvreté, et les trésors qu'on a enlevez et les richesses qu'on a transportées par le monde seroient aujourd'hui dans les Indes, ou aux lieux où la nature les avoit mises. Ainsi, si Monsieur de Balzac ne se fust seulement proposé que la pureté et la douceur qui faisoient toute la perfection de nostre langue : nous ne serions pas riches comme nous sommes, de tant d'ornements qu'il a inventez, et de tant de merveilles qu'il nous a descouvertes : de sorte qu'au lieu de travailler après la véritable éloquence, nous serions esclaves des reigles de la grâmère, et des subtilitez d'une fausse logique, et ne cognoistrions pas ny la force des figures, ny les principales beautez du discours (2)...

Mais nous n'avons pas la prétention de faire ici le panégyrique complet de Balzac : ce serait nous écarter un peu trop

(1) Recueil de Faret, p. 371-372.
(2) Recueil de Faret, p. 376.

de notre sujet, et nous y reviendrons, du reste, dans une étude spéciale sur le réformateur de notre langue. Nous conseillons cependant au lecteur curieux, de parcourir les six pages que Silhon consacre encore à la défense de son illustre maître, et de remarquer que dès cette époque il compare la réforme introduite par Balzac dans la prose à celle que Malherbe avait déjà depuis près de vingt ans fait subir à notre langue poétique. C'était voir assez juste, et Dieu sait si depuis deux siècles on a usé et abusé de cette comparaison !

Les divers morceaux que Silhon avait laissé publier dans le recueil de Faret, et surtout sa préface aux œuvres de Balzac, le mirent beaucoup plus en évidence que ne l'avaient fait ses *Deux veritez*. Il figurait du reste en assez bonne compagnie dans le *Recueil des Lettres nouvelles*. Malherbe, Racan, Colomby, Faret lui-même, disciple aimé de Coëffeteau, n'étaient pas gens que dédaignât la faveur publique, et nous devons à la vérité de dire que les opuscules de Silhon ne faisaient nullement disparate dans l'ensemble : le recueil de Faret eut plusieurs éditions successives, qui donnèrent un véritable éclat à la réputation littéraire de Silhon.

Au milieu des citations que nous avons déjà faites, nous avons eu occasion de signaler plusieurs éloges adroitement amenés à l'adresse de Richelieu. Le cardinal n'était pas homme à les dédaigner, car il faisait ses délices de la moindre louange adressée à sa personne par les littérateurs en possession de l'estime publique : aussi Silhon devint-il bientôt l'un des littérateurs bien reçus au Palais Cardinal. Pour payer sa dette de reconnaissance envers le puissant protecteur qui l'honorait de ses bonnes grâces, il publia, en 1629, un *Panégyrique au cardinal de Richelieu sur ce qui s'est passé aux derniers troubles de France*, et composa plusieurs mémoires sur les guerres et les traités d'Italie depuis 1625 : une apologie du traité de Monçon; un traité sur l'acquisition de Pi-

gnerol en 1630; enfin un mémoire sur la guerre que la République de Venise fit aux archiducs de Gratz, « à l'occasion des courses que quelques sujets de ces Princes, appelez Viscoques, faisoient dans la mer Adriatique (1). »

Ces petits traités ne furent pas imprimés du vivant de l'auteur : mais deux ans après sa mort, en 1669, on les publia dans un ouvrage en 2 volumes in-12, intitulé : *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie, depuis 1625 jusqu'en 1652.* Les auteurs des autres notices contenues dans ces deux volumes avaient des noms illustres : c'étaient, à côté du cardinal de Richelieu lui-même, le maréchal de Schomberg, Louis de Buron et le marquis d'Effiat, qui tous racontaient à leur point de vue les fameuses campagnes d'Italie : et le secrétaire d'Etat de la guerre, alors plénipotentiaire près du duc de Savoie, plus tard surintendant des finances et membre de l'Académie française, Abel Servien, dont on avait retrouvé des notes sur les traités de Quierasque, de Mirefleur et de Saint-Germain.

Tout est extraordinaire dans l'histoire dont ces mémoires traitent — disait l'abbé Gallois, rendant compte de ces deux volumes dans le *Journal des savants;* — et il est difficile de dire ce qu'on y doit le plus admirer, ou le succez qu'a eu la guerre, ou la manière dont on a fait la paix. On y voit vingt-deux mille François qui selon toutes les apparences devoient périr, ayant à surmonter les Alpes, à combattre la famine, et à résister aux troupes de l'Empereur, du Roy d'Espagne et du duc de Savoye, nonobstant tous ces obstacles, s'ouvrir un chemin dans des lieux presqu'inaccessibles, forcer tout ce qui s'oppose à leur passage et conquérir en trois semaines toute la Savoye, à la réserve d'un château. On y voit deux armées ennemies qui au moment qu'elles vont se choquer, s'arrestent tout à coup et, le combat s'étant changé en négociation, terminent leurs différens par un traité dans le champ de bataille où elles alloient les vuider par les armes. Il est vray que c'estoit le cardinal de Richelieu qui avoit la conduite de la guerre, le cardinal Mazarin qui négocioit la paix; et l'on sçait qu'il n'y avoit rien si difficile dont ces deux grands

(1) Voy. le *Journal des savants*, 11 février 1669.

ministres ne vinssent à bout, le premier par son courage, et l'autre par son adresse (1)....

Ces quelques lignes suffisent pour justifier l'intérêt qui s'attache aux petits travaux de Silhon sur les incidents de cette campagne; mais on en connaît assez les péripéties pour que nous n'ayons pas besoin d'insister longtemps à leur sujet, et nous avons hâte d'arriver à une œuvre plus importante qui fit époque dans la vie littéraire de notre jeune auteur et lui ouvrit les portes de l'Académie naissante. Le panégyrique au cardinal de Richelieu mérite cependant de fixer particulièrement notre attention, tant à cause de son mérite politique et littéraire, que par le moyen qui fut imaginé pour le répandre et le faire lire plus sûrement. Nous verrons bientôt que Silhon publia en 1634 un traité philosophique sur l'immortalité de l'âme : livre aussi étranger à la politique qu'il soit possible, et dont le succès fut constaté par plusieurs éditions successives. Or, en tête de ce traité, le panégyrique du cardinal fut répété chaque fois sous le titre d'Epître dédicatoire à Richelieu. Lorsque l'abbé Cotin eut l'idée, trente ans plus tard, de répandre ses réponses aux satires de Boileau en les faisant servir d'enveloppes aux pâtisseries du fameux Mignot qui avait à se venger comme lui, il n'inventa rien : Richelieu avait déjà forcé tous ceux qui s'occupaient de questions religieuses ou de philosophie à lire son apologie politique. Inutile de demander si le ton du discours est bien celui d'un panégyrique :

Car pour les merveilles qui reluisent en vostre personne, ou qui esclatent en vostre vie, le nombre en est si grand et la diversité si vaste, que de les vouloir mettre toutes en un peu d'espace et les ranger dans le destroit d'une lettre, ce seroit vouloir enfermer tout l'Océan dans le canal d'une rivière. La morale n'a point de préceptes si difficiles pour former l'homme, dont vous n'ayez donné des exemples et vous estes parvenu à cet excez de bien qu'elle attribue aux Héros et qui a fait les Dieux de l'antiquité. Les maximes de vostre

(1) *Journal des savants*, 11 février 1669.

politique ne sont pas des maximes communes, et à voir la prospérité de l'Estat, et le bonheur des affaires, depuis que vous gouvernez, on diroit que vostre prudence fait la fortune, et que vous ne croiriez pas que vos conseils fussent assez sages si les évènemens n'en estoient heureux.

Après ce préambule, Silhon indique les conditions essentielles que doit remplir un bon conseiller du Prince : « en la connoissance de ces deux choses, dit-il, en l'observation de ce tempérament de faire rendre à Dieu ce qui luy appartient et à César ce qui luy est deu, consistent aujourd'hui l'accomplissement de la science civile et la perfection du Ministère. » Aussi rien de meilleur qu'un premier ministre qui avec la politique « possède en même temps la théologie et est esclave des lumières qui sont descendues immédiatement du ciel. » Suit une longue apologie de la guerre contre les Huguenots « qui n'auroit pas besoin de deffense si la France n'avoit point d'ennemis et si tous les François aimoient leur patrie. » Silhon insiste particulièrement sur la différence qu'il faut faire entre les Huguenots et les Rebelles, et montre que si on eut tort sous les rois du siècle précédent de massacrer les protestants pour leurs opinions religieuses, on a eu grand raison de les écraser dans leur rébellion politique.

Vos conseils, Monseigneur, ont esté plus généreux, plus fidèles, plus selon l'esprit de Dieu et le génie du christianisme que ceux des ministres qui gouvernoient en ce temps-là. Le roy qui s'en est servy a bien toujours eu de la pitié pour les huguenots et pleuré sur l'erreur des dévoyez et l'endurcissement des incrédules. Mais il n'a eu de la colère que contre ses mauvais sujets n'y pris les armes que contre les rebelles de son royaume. Il a distingué entre deux maladies fort compliquées et presque confuses, la désobéissance et l'hérésie : il n'a attaqué que celle qui estoit de sa tâche et de son département, etc.

Puis passant à la politique extérieure, Silhon s'attache longuement à discuter et à défendre nos alliances avec les hérétiques. Elles étaient nécessaires, ajoute-t-il, car la guerre

était juste, et il valait mieux occuper ailleurs que chez nous les ennemis de la France. Et quelle guerre plus juste que la défense contre cette ambitieuse maison d'Autriche qui depuis cent ans ne cherche qu'à nous démembrer et à nous détruire ! Le tableau de la politique espagnole depuis le commencement du règne de Charles-Quint est ici traité de main de maître. Nous y remarquons ce passage :

Rien ne leur a esté déshonneste de ce qui leur a esté utile. Ils se sont coulés dans le conseil de nos princes, ils ont pénétré jusqu'au sanctuaire du cabinet, ils ont semé de la discorde jusque dans les familles royalles : ils ont enlevé avec le poison des enfants de France par la propre confession des empoisonneurs, et ils sont soupçonnés de quelque chose de pis dont je ne veux point parler et que je ne veux pas croire. Que dirai-je davantage ! Ils n'ont pas seulement trahy la religion et abandonné la cause de Dieu pour nous faire du mal; ils ont mesme exposé ce qui estoit à eux pour envahir ce qui nous appartenoit et laissé en proye leur patrimoine pour se jetter dans le nostre...

Le soupçon terrible dont parle ici Silhon a donné lieu à bien des conjectures. On lit dans le *Patiniana* que cela fut d'abord interprété de la stérilité de la reine qu'on accusait les Espagnols d'avoir causée par des breuvages avant qu'elle ne partît d'Espagne; mais Louis XIV étant né en 1638, l'accusation tombait d'elle-même : « Il faut donc l'entendre d'autres crimes, dit le *Patiniana*, et pour preuve de cela vous ne voyez autre chose que des Espagnols s'employer à balayer l'église de Rome pour pénitence de ces crimes (1). »

Enfin, après un exposé des affaires de la Valteline et du duc de Mantoue pour montrer jusqu'où les Espagnols ont poussé la mauvaise foi, Silhon revient à nos alliances, et demande s'il n'a pas mieux valu avoir détourné la guerre de notre territoire, et par nos alliés l'avoir portée dans le cœur de l'empire à l'aide des Suédois et des Hollandais. « Pour le trouver mauvais il ne faut pas être François d'inclination, si

(1) *Patiniana*, p. 50-51

on l'est de naissance, il faut avoir l'âme toute ligueuse, il faut être originaire de Castille. » Il y a plusieurs pages à ce propos, empreintes d'une véritable éloquence, et n'était l'abus un peu trop fréquent de la répétition, nous donnerions ces passages comme l'un des meilleurs morceaux oratoires de l'époque. Mais il est temps de retrouver Silhon à la cour et d'aborder le grand ouvrage qui mit le sceau à sa réputation.

II. Silhon sous Richelieu.

Le Ministre d'Etat.—Le discours *des Conditions de l'histoire.*—Le traité de l'*Immortalité de l'âme.*

(1631— 1642.)

Ce fut seulement en 1631 que parut le premier volume de l'ouvrage capital de Silhon. Ce livre, dont la lettre à l'évêque de Nantes faisait pressentir l'apparition, avait pour titre : *Le Ministre d'Etat ou le véritable usage de la politique moderne*, et présentait un développement raisonné des théories indiquées dans cette lettre. Le succès répondit à l'attente de l'auteur, et bien que le second volume n'ait paru qu'en 1643 et le troisième en 1661, le *Ministre d'Etat* doit à ses éditions elzéviriennes d'être encore aujourd'hui connu, au moins des bibliophiles. Ce traité, du reste, est écrit d'un style éloquent et agréable, et suivant les expressions de Sorel, répétées par le P. Lelong, il est comme les autres ouvrages de l'auteur « accommodé aux matières qui y sont traitées (1). » Aussi, le second volume n'avait pas encore paru, que déjà le premier se rééditait à Leyde chez les Elzeviers (2); puis, traduit en italien, par Mutio Ziccata, il sortait des presses de Venise (3). Les autres volumes eurent aussi plusieurs éditions successives.

Le succès du livre de Silhon n'est donc pas contestable,

(1) Sorel, *Bibliothèque française*, p. 239, et le P. Lelong, *Bibliothèque historique*, n° 13927.

(2) En 1639. — V. Brunet, *Manuel du Libraire*.

(3) En 1639. Voy. le P. Lelong.

et Sorel a eu raison de dire que le Ministre d'Etat est un des ouvrages « qu'on doit fort considérer pour son beau style et pour sa doctrine (1). » Le célèbre bibliographe remarque aussi, dans son traité du progrès de la langue française, qu'après Balzac, « ceux qui ont recherché la pureté du langage ont esté principalement quelques-uns, qui n'ont fait que des discours dogmatiques, soit qu'ils aient traité des sciences universellement ou particulièrement (2) » et, parmi eux, il cite avec les plus grands éloges le médecin Cureau de la Chambre, les PP. Senault et Lemoyne, Silhon, de Priézac, etc. (3).

Ménage raconte, il est vrai, dans le recueil d'*anas* qui porte son nom, que Richelieu, ayant un jour demandé au célèbre évêque de Belley, Camus, « ce qu'il pensoit du *Prince* de Balzac et du *Ministre* de Silhon (deux livres nouveaux qui paroissoient alors) : — Le prince ne vaut guère, lui répondit M. Le Camus (*sic*); le ministre ne vaut rien (4). » Mais il ne faut pas accepter cette boutade pour un jugement littéraire. L'évêque romancier aimait fort les jeux de mots et les épigrammes : c'est lui qui disait en plaisantant : « J'ai entendu un sermon sur la grâce, prononcé de bonne grâce, par M. l'évêque de Grasse (Godeau). » Les deux appréciations nous semblent empruntées à la même source, et le plaisir de lancer à la fois une double pointe contre Richelieu et contre Louis XIII, quoique Camus les respectât fort, n'a, sans doute, pas été étranger à la grosse malice dont il était coutumier. Du reste, on l'accusait quelquefois de manquer de jugement sans qu'il refusât d'en convenir, et dans tous les cas, si réellement le *Prince* de Balzac ne vaut guère, nous consentons à ce que le *Ministre d'Etat* ne vaille rien.

(1) Sorel, *Bibliothèque française*, p. 61.

(2) Sorel, *Bibliothèque française*, p. 239.

(3) Voir les études que nous avons consacrées à Cureau de la Chambre et à Priézac, au IVe livre de notre histoire du *Chancelier Seguier*. Paris, Didier, 1874, in-8°.

(4) *Ménagiana*, édit. 1715 (en 4 vol. in-12), t. III, p. 75.

« Que puis-je vous dire du discours de Silhon, écrivait à Chapelain le grand épistolier, si ce n'est que c'est une pièce à durer, pleine d'artifice, de jugement et de beautés chastes, s'il en fut jamais. Ce seroit une belle chose, si par là nostre cher amy estoit fondateur d'un estat nouveau, et ce seroit l'enchérir sur celuy qui remua une infinité de pierres et bastit les murailles d'une ville au son de son luth (1). »

Il faut se défier quelquefois des jugements critiques de Balzac en faveur de ses amis; mais on ne récusera pas l'autorité de l'abbé Lenglet du Fresnoy, qui écrivait au dix-huitième siècle au sujet du *Ministre d'Etat :* « Cet ouvrage, qui est aujourd'hui très commun et peu recherché, ne laisse pas d'être un des plus sçavans, des mieux raisonnez et des mieux escrits en matière de politique. Il n'étoit pas cependant généralement estimé dans le temps qu'il a paru, peut-être parce qu'il parloit trop favorablement du ministère du cardinal de Richelieu : tant il est difficile de loüer sagement et avec une juste mesure le Ministre qui est en place. On ne doit en dire ni trop, ni trop peu. Mais aujourd'hui que l'on sçait que ces louanges étoient düës au devoir et à la reconnaissance, on pourroit le lire pour y prendre les vues et les lumières qu'il a soin de suggérer (2). » Nous allons en juger par nous-mêmes.

Par une exception assez rare à cette époque, aucun des volumes du *Ministre d'Etat* n'est précédé de dédicace ou d'épitre à quelque puissant protecteur. Un simple avertissement expose d'une manière très-succincte la profession de foi de l'auteur, et Silhon réclame l'indulgence : d'abord pour la matière de son œuvre composée de raisonnements, au sujet desquels il a pu se tromper : car « les actions des princes sont comme les grandes rivières dont peu de personnes ont veu la source et l'origine, bien qu'une infinité en voient le cours et

(1) Balzac, *Lettres à Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Mélanges* de la *Collection des Doc. inéd.* — Paris, impr. nat., 1873, in-4°, p. 206, 207.

(2) Du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. VI, p. 95.

le progrès, » — et d'exemples ou de faits historiques dont les auteurs qui les lui ont fournis doivent être seuls responsables; puis pour le style, il avoue qu'il s'est abandonné à son naturel, car « on va bien mieux quand le sujet nous porte et qu'on a vent et marée, que quand on ne va qu'à force de bras et de rames; et les maistres de fortifications disent qu'il y a des endroits sur la terre qu'on ne sauroit rendre bons, non par le défaut de l'art, mais par le vice du plan et de la situation. »

Nous remarquons dans cette préface deux déclarations particulièrement importantes et qui attestent le profond respect de l'auteur pour les deux grandes autorités auxquelles il soumet ses doctrines, le pape et le roi :

S'il y a quelqu'un, dit-il, qui trouve mes jugemens trop libres, principalement quand je parle du pape et des choses de Rome, je le supplie de considérer qu'on ne sçauroit tirer de plus douces conséquences des exemples que j'apporte. Si les exemples sont faux, je ne les ay point inventez et les sources en sont fort connües. Il y a pourtant sujet de loüer Dieu, de ce que quelques-uns des pasteurs qui ont gouverné son Eglise, n'ont pas esté si hideux qu'on les peint, ni si noirs qu'on les figure. S'ils sont véritables, on a encore sujet d'admirer la divine Providence, d'avoir conservé son Eglise sans flétrissure et sans tache parmi la corruption de quelques-uns de ses membres, et de l'avoir maintenüe en santé ayant la contagion si proche d'elle.... En tous cas, si je me flatte en mes sentimens, et si l'amour de mon ouvrage me trompe, je le soumets avec une parfaite docilité au jugement des supérieurs, et de ceux qui ont droit de régler mes opinions, et d'imposer des lois à mon entendement. Ce qu'ils condamneront, je le condamne : je me rétracte dès à présent de ce qu'ils ne trouveront pas bon, et je ne suis pas si bon chrétien que je ne sçache qu'il vaut bien mieux obéir, et exercer une vertu nécessaire, que faire du bruit dans le monde, et acquérir une vaine réputation d'esprit en défendant une opinion incertaine.

Et plus loin :

Si je parle en plusieurs endroits avec éloge de Monsieur le Cardinal, qu'on considère que c'est sans faire tort à personne : que je n'oste rien à autruy pour lui donner; que j'attribue toujours au Roy la principale gloire des bons événemens; que je le représente comme

le principe et la première cause de la fortune de la France, et que les louanges que je donne à M. le Cardinal lui sont appliquées de telle façon qu'elles rejaillissent encor sur le Roy..., etc.

Après ces professions de foi fort catégoriques, il est inutile de demander quel est l'esprit général du livre. Silhon, sans plus tarder, entre en matière : montre qu'un excellent ministre est une marque de la fortune d'un prince et l'instrument de la félicité d'un Etat; déclare que l'art de gouverner est souvent difficile et qu'il reçoit un grand secours de l'étude; puis, abordant plus directement l'essence même de son sujet, il consacre un discours tout entier à établir, « que la connoissance de la morale est une préparation nécessaire pour la politique »; d'où procède cet axiome des philosophes, « que celuy qui commande doit estre meilleur que celuy qui obéit, et qu'il n'appartient pas à gouverner les hommes à celuy qui est esclave de ses passions, ni à guider un autre s'il n'a la veüe meilleure que luy. » Mais cela doit être entendu, dans un état héréditaire, plus souvent des ministres que du prince, car les souverains qui viennent par succession et qui naissent avec le caractère de princes, n'ont souvent ni prudence ni vertus morales et politiques « on les reçoit sans les choisir; il faut les prendre tels que Dieu les envoie, ou en sa colère, ou en l'amour qu'il porte au peuple qui leur doit estre soumis. » Les ministres sont donc nécessaires et ne doivent se proposer d'agir que pour l'amour de la vertu, ne « tirant que des applaudissements de leur conscience la première récompense du bien qu'ils font, » car leurs services sont souvent payés d'ingratitude, surtout s'ils sont rendus contre l'ordre du Prince. Et Silhon termine son livre premier en développant, en plusieurs discours, les qualités principales d'un premier ministre, qui doit être « sçavant, éloquent, ne point tascher de rendre sa conduite si esclatante qu'utile, ne la régler que par l'intérest de l'Estat et du Prince, pourvu qu'il n'offense point la justice. »

Le livre second quitte les hauteurs spéculatives pour entrer plus intimement dans le domaine de la pratique. Après avoir posé en principe que le conseil du prince doit être composé de peu de personnes, Silhon expose longuement qu'un parfait ministre doit être propre pour le conseil et pour l'exécution, — que la vertu de garder un secret lui est particulièrement nécessaire, — qu'il ne peut avoir l'âme égale s'il n'a éprouvé de l'une et de l'autre fortune, — qu'il doit posséder la science de discerner le mérite des hommes et de les employer, — qu'il ne doit point former sa conduite sur l'exemple des étrangers, — ni sur ce qui s'est toujours pratiqué dans l'Etat;.... puis il consacre sept discours à étudier « comment il faut user des avis qui viennent de Rome et de l'entremise du Pape, » en insistant sur le caractère habituel des agents pontificaux. Il conclut que l'entremise des papes est fort utile dans les différends des princes chrétiens, et se livre à de longues dissertations pour savoir s'il est loisible de leur faire la guerre et comment il faut traiter avec eux. Ces derniers chapitres, qui pourraient paraître aujourd'hui peu opportuns, étaient alors d'une importance capitale, et Silhon les a traités avec tout le soin que réclamait la situation des esprits.

Le volume de 1632 est complété par un troisième livre uniquement employé à des « considérations sur les principales choses que le Roy a faites depuis la descente des Anglois en l'Isle de Rhé, qui déclareront quelques conditions qui sont nécessaires à un ministre ». Les principales sont le soin et la vigilance. Un discours entier est consacré à établir « que le véritable exercice de la prudence politique consiste à sçavoir comparer les choses entre elles et choisir les plus grands biens et éviter les plus grands maux, et à sçavoir si le conseil que M. le Cardinal donna de passer en l'Isle de Rhé estoit fondé sur les règles de la prudence, et si le Roy fit bien de rebrousser en Languedoc après la prise de Suze.... »

On s'imagine bien d'avance que l'auteur du *Panégyrique au Cardinal* se prononce toujours dans ses exemples en faveur de la politique de Richelieu : le livre du *Ministre d'Etat* est en effet une véritable apologie du fondateur de l'unité française; et ce caractère est peut-être encore plus saillant dans le second volume qui parut en 1642, au moment où l'édifice politique du grand Cardinal s'élevait enfin sur des bases définitivement établies. Silhon étudie spécialement dans ce volume le droit de l'attaque et de la défense. Après avoir examiné « d'où vient que les bestes d'une mesme espèce ne se font pas la guerre entre elles mesmes, comme font les hommes, » il arrive à cette conclusion : que les passions déréglées sont la cause de ce désordre; — que les duels sont contre le droit des gens et particulièrement contre l'autorité des Princes sages, mais que Dieu a laissé à ceux-ci le droit de se faire justice eux-mêmes, quand ils sont offensés par les autres princes; — que la guerre légitime est dans l'ordre des vertus et une branche de la justice, — et que les princes doivent imiter Dieu en l'usage qu'il leur a laissé de ce droit redoutable. Puis il discute le droit, les avantages et les qualités des ligues et des confédérations défensives; il recherche «quelles conditions doit avoir la paix que tous les gens de bien désirent, affin qu'elle soit honneste et seure, » démontre « que le véritable employ de la vaillance d'un Prince consiste à délivrer son Estat de guerres civiles et à en destourner les estrangères, » et pour conclusion de tous ses discours divers, il déverse anathème sur anathème contre la politique espagnole, établissant ici « par deux preuves infaillibles que c'est la maison d'Autriche qui a toujours résisté au dessein de la paix où le Roy et ses confédérés se sont portez tout de bon; » — là « que les paix particulières que ladite maison d'Autriche tasche de faire, seroient la ruine de ceux qui les feroient; » — plus loin, que l'origine du dessein de la prétendue monarchie de cette maison a été l'anéantissement

de toutes les monarchies voisines; — et toujours « que le Roy a admirablement réussi en toutes les choses utiles ou nécessaires à son Estat. »

Mais l'éloge de la politique ne lui suffit point; voici comment Silhon nous dépeint Richelieu lui-même :

Certes, s'il est vray, ce que dit Aristote, que celuy-là seul a le pur usage de la raison et par conséquent la plus parfaite vertu, qui n'a point de passion violente, on peut dire sans flatterie que jamais homme n'a apporté au service des princes et au gouvernement des Estats, une plus grande liberté d'âme que M. le Cardinal. Sa condition l'exempte de ces fortes impressions que font le sang et la nature sur l'esprit des Pères. Il ne connoit nulle de ces inclinations qui ayant leur racine dans le corps emportent l'âme toute entière, ou la partagent entre les plaisirs des sens et les opérations de l'esprit. Et pour ce vilain appétit des richesses qui travaille tant de personnes illustres, qui suborne les plus utiles serviteurs des Princes, et qui a souvent taché les plus belles vies, il est tellement esloigné de son humeur, qu'il est vray que s'il n'a jamais esté tenté de sortir de ce milieu où la libéralité consiste, il n'a jamais trouvé de la peine à se mettre au hasard de devenir pauvre pour le service de son Maistre. De sorte qu'on peut dire de lui qu'il a l'âme si tranquille, qu'il ne s'y eslève point de mouvement que son devoir ne face : qu'il n'y a point eü d'agitation, que l'amour qu'il porte au Roy n'ait causée; et qu'il n'y en a point eü du tout, à laquelle la raison n'ait consenty et que la philosophie ne laisse tomber en l'âme des sages (1).

Richelieu était très-friand de ces éloges directs amenés naturellement dans les œuvres littéraires. Nous publierons bientôt une étude complète sur l'influence qu'il exerça de cette façon sur tous les gens de lettre contemporains; bien peu y échappèrent : romanciers, poètes, historiens, polémistes, philosophes, tous lui apportèrent, à l'heure dite, le tribut désiré. Silhon figurera au milieu de ses apologistes immédiats, Hay du Chastelet, Sirmond, Priézac, La Chambre, Le Vayer, etc... dans la *Cour académique du Palais Cardinal*, et son œuvre a été plus durable que celle de la plupart de ses compagnons dont

(1) Silhon, *Le Ministre d'Etat*, édit. de 1643, I, 24, 25.

les brochures toutes d'actualité sont depuis longtemps tombées dans un profond oubli. Nous voyons même dans un passage du traité de l'*Immortalité de l'âme*, publié en 1634, que Richelieu sut reconnaître ses services et lui confia vers cette époque des missions diplomatiques, car il se plaint de ce que l'occasion d'un voyage qu'il dut faire hors de France « ait accroché le dessein qu'il avoit fait d'écrire contre les déistes, et lui ait fait suspendre l'étude de la théologie pour en embrasser une autre à laquelle il avoit eu de tout temps de l'inclination, celle de la politique (1). »

Il est vrai que ces missions ne lui rapportèrent pas grand fortune, car Silhon, très-désintéressé, resta toujours dans une situation voisine du besoin, et l'on doit regretter que le ton général de son œuvre ait pu faire croire à un manque complet de désintéressement. « Je ne connais ni cet auteur, ni son époque, nous écrivait dernièrement un de nos amis à qui nous avions communiqué le *Ministre d'Etat;* mais à la nôtre, un pareil ouvrage, où dominerait autant l'étude de la politique contemporaine, avec de tels éloges adressés soit à un roi, soit à un peuple, me paraîtrait assez aisément une flagornerie. » Telle est l'impression qui se dégage aujourd'hui à la première lecture de cet ouvrage, et, même en 1632, à une époque où ce style était de mise, elle dut frapper plus d'un lecteur, car Silhon crut nécessaire, deux ans plus tard, de se justifier devant le public. C'est encore le traité de l'*Immortalité de l'âme* qui nous fournit ce renseignement.

La bonne foy et cette sincérité de jugement dont je viens de parler, dit Silhon au livre Ier de cet ouvrage, s'estendent généralement sur tous mes escrits, et ceux-là me connoissent mal qui en ont accusé quelques-uns de flatterie et de complaisance immodérée. Ils me font grand tort et je veux bien qu'ils sçachent qu'il n'y a point d'intérest au monde qui me soit si cher que celuy de la vérité : qu'il n'y a point de passion qui me peut faire trahir mes sentimens et qu'il me

(1) Silhon, *De l'Immortalité de l'âme*, édit. 1622, p. 40.

seroit aussi peu possible de donner de fausses louanges, qu'aposter une calomnie, et de chercher du fard pour ce qui est laid, que jetter de l'ancre sur un beau visage. Je sçay qu'il n'y a point en cette vie de juste prix pour la vertu, ny de recompense qui esgale son mérite. Mais puisqu'Aristote et l'opinion des hommes veulent que la plus belle qu'elle puisse recevoir de dehors soient des louanges, comme ce seroit une injustice de les luy ravir, je croy que ce seroit un plus grand crime de les prostituer et de les détourner de leur naturel usage en les attribuant à ce qui n'en est pas digne. Cela ne m'arrivera jamais, etc... (1).

Voilà une déclaration catégorique, et le caractère général de toute la vie de son auteur nous engage à croire qu'elle a été écrite avec franchise. Nous sommes en présence d'une apologie de bonne foi.

En 1632, l'année qui suivit l'apparition du premier volume du *Ministre d'Etat,* Silhon publia un livre qui ne fit pas autant de bruit, mais qui offre cependant quelques particularités intéressantes. Il est intitulé : « *Histoires remarquables, tirées de la seconde partie du Ministre d'Etat, avec un discours des conditions de l'Histoire.*» C'est sur ce discours, presque inconnu, que nous voulons appeler un instant l'attention, car il a eu l'honneur de plusieurs éditions, sans que les bibliographes s'en soient jamais douté(2). Silhon l'a réimprimé presque tout en-

(1) Silhon, *de l'Immortalité de l'âme*, p. 40, 41.

(2) M. Paul Lacroix, ou, si l'on veut, le bibliophile Jacob, puisqu'il est aussi connu sous ce nom, a bien voulu, avec une rare obligeance, faire pour nous à la bibliothèque de l'Arsenal les plus actives recherches pour trouver le *Discours des conditions de l'histoire* en volume séparé, qu'indiquent certaines bibliographies. Il veut bien nous assurer, ce dont nous lui sommes très-reconnaissant, que s'il existe seul, ce ne peut être qu un tirage à part de l'Epître ou plutôt du discours à M. le président de Mesmes qui précède le volume des « *Histoires remarquables*, etc. » (Paris, Pierre Rocolet, 1632, in-8o, 14 ff. et 100 p.) On lit en particulier dans cette épître les déclarations suivantes, qui ont un intérêt biographique : «.... C'est pourquoy ayant dessein d'escrire une Histoire et de remettre en un corps ce qui est arrivé de plus remarquable en France et en Allemagne depuis la mort du feu Roy, je tire à grand avantage que vous vouliez prendre la peine de reconnoistre mon stile.... Vous m'avouerez que je ne pourrois travailler sur une matière plus noble que celle que j'ay choisie et que le monde n'a rien veu, il y a longtemps, qui soit comparable à ces deux grandes résolutions auxquelles le destin de toute la chrestienté semble estre attaché... J'emportay ce dessin d'Italie, mais une occasion que je n'avois pas pre-

tier dans l'un des chapitres de son traité de l'*Immortalité de l'âme*, comme il avait réédité le *Panégyrique au cardinal* dans l'épître dédicatoire du même livre. Le traité des *Conditions de l'Histoire* méritait, du reste, cet honneur, car c'est un excellent ouvrage, rempli de sages préceptes et de conseils judicieux. Aussi l'abbé Lenglet du Fresnoy assurait-il avec raison que « ce petit discours renferme en peu de paroles tout ce qui s'est dit de plus sage sur un sujet où il est difficile d'être aussi concis que l'a été cet habile écrivain (1) » : et pour preuve, Lenglet en extrait la substance qu'il donne pour règles assurées de ce genre d'écrire; nous en reproduirons après lui les traits principaux.

L'histoire, dit Silhon, est un ouvrage plus régulier qu'on ne pense ordinairement : ce n'est ni une suite de mémoires, ni une chaîne d'évènements qui se joignent simplement l'un à l'autre par l'ordre des temps. Quatre parties principales constituent son essence : la *narration*, les *jugements* que les historiens portent des événements, les *maximes* et les *harangues*. Tout ce qui sort de là n'est que hors d'œuvre ou digressions recherchées ayant pour but de délasser l'esprit du lecteur ou de le surprendre. « Tel est cet illustre doute que forme Tite-Live et qu'il décide en faveur des Romains, à qui seroit demeurée la victoire si Alexandre leur eût fait la guerre.... Telles sont les descriptions de quelques pays ou des mœurs de ses habitants par où néanmoins un prince n'aura fait que passer. Car quand c'est un Etat qu'on attaque, une place qu'on assiége, un champ de bataille, ou le

veue m'a obligé de le faire précéder d'un traité de la politique moderne. J'en ay desjà donné la première partie au public .. Je suis pourtant bien aise que cet ouvrage soit allé devant, et que j'aye eu lieu d'essayer mes forces et de me mettre en eschole avant d'entreprendre l'autre. C'est une besogne plus difficile qu'on ne pense et peu de personnes ont l'idée de la bonne histoire et des conditions nécessaires pour l'accomplir. Il y en a qui ne mettent point de différence entre sçavoir l'Histoire et la composer et qui, n'estans que mémoire et caquet, s'estiment capables de la plus hardie peut estre production de toutes les facultés de l'esprit... »

(1) Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, V, 438.

lieu d'une rencontre considérable, alors l'historien ne sçauroit se dispenser d'en donner le plan, pour rendre les choses aussi présentes à l'imagination que si elles étoient sous les yeux même du lecteur... » : mais à la condition qu'on n'abuse pas de cette licence, et qu'au lieu de reposer l'esprit, ces descriptions ne le fatiguent, reproche qu'on peut adresser à Polybe chez les anciens, à Paul Jove chez les modernes.

La *narration*, dit-il encore, est la base de l'histoire : elle en soutient seule toutes les parties : elle doit raconter fidèlement les événements et les choses mémorables qui arrivent dans le monde, mais cette exacte vérité qu'elle rencontre facilement « au gros des succès et au principal des affaires » lui échappe quelquefois dans les détails et dans les circonstances. Car l'histoire ne s'arrête pas à ce qui se passe en public : elle pénètre jusque dans le cabinet des princes et dans le secret de leur conseil. Elle cherche les motifs des résolutions qui s'y prennent et veut approfondir toutes les causes de leur conduite et les ressorts les plus cachés de leurs desseins. Aussi l'honneur et la bonne foi, requis dans toutes les actions de la vie, sont-ils ici particulièrement indispensables, et l'historien qui manque à ces conditions et qui déguise à dessein la nature des événements est un traître et un faussaire qui abuse de la confiance du public. Mais s'il y a des « relations d'une certitude infaillible », il est aussi bien des matières douteuses qui ont occasionné « du conflit entre les plus habiles auteurs » et dans lesquelles il serait périlleux de suivre la voie du raisonnement et des conjectures; car les affaires publiques font souvent sur l'historien qui les regarde de loin une tout autre impression que sur le prince qui les a regardées de près, agissant par des ressorts imperceptibles, abandonnant quelquefois les vrais intérêts de l'Etat par caprice ou par passion, frappé souvent d'étourdissement par Dieu, le maître des affaires et des hommes, lorsqu'il veut les perdre ou les punir..... Puis Silhon discute

quelle créance on doit donner aux mémoires et aux relations des contemporains, comment il faut peser les influences qu'ils ont subies; « car à qui croira-t-on, à César ou à ses lieutenants, quand ils ne sont pas d'accord sur le lieu d'une bataille?».... Si les cabinets des princes sont fermés à l'historien, et s'il ne peut avoir communication des secrets de l'Etat, la voie du raisonnement et des conjectures lui sera ouverte. *S'il sait bien la politique du temps auquel il écrit*, s'il n'ignore pas les véritables intérêts des princes et les mœurs de leurs ministres, s'il a compris l'ordre de leur conduite, les maximes qu'ils observent et le but où ils tendent, il ne lui sera pas difficile, supposant les choses faites, de juger quel en a été le mobile. — Enfin l'historien ne doit pas donner place dans sa narration à toutes sortes de personnes, ni exposer toutes sortes d'aventures. Il faut s'imposer de la sévérité dans le choix et savoir démêler les événements considérables des incidents ordinaires qui arrivent journellement à tout le monde.

Dans un autre chapitre, Silhon combat longuement et par d'excellentes raisons les auteurs qui ne veulent pas laisser à l'historien la liberté de porter des *jugements* sur les actions, les conseils, les vertus et les vices des princes ou des hommes illustres, « qui prétendent qu'alors il passe les bornes de son devoir et qu'il ne doit ni gêner, ni déterminer l'esprit de ses lecteurs. » Mais il ne faut pas cependant que l'historien qui se mêle de porter un jugement, ne sache qu'à demi la morale et la politique : « il doit craindre encore que l'amour de la justice et le zèle de la religion ne le transportent et ne lui fassent faire quelque faute contre le bien de l'Etat : ou que l'amour du bien de l'Etat ne le fasse pécher contre la religion. »

Enfin, après de bons conseils au sujet des *maximes*, qui sont comme des fleurs qu'on sème sur les autres parties de l'histoire et dont l'éclat sagement distribué doit relever la

beauté de la narration et non pas l'accabler; — puis au sujet des *harangues*, en recommandant d'être aussi réservé que possible sur celles qui sont directes, c'est-à-dire où l'on introduit les grands hommes parlant eux-mêmes, Silhon arrive au *style* et déclare que, s'il ne faut pas en négliger la politesse ni les grâces, la dignité lui est si nécessaire en histoire, qu'elle peut seule relever des ouvrages médiocres. « Les affectations du langage, dit-il, ne conviennent point à l'histoire; elle ne souffre ni les licences de la poésie, ni toutes les libertés du discours oratoire : elle ne reçoit rien de superflu, ni une parole perdue; elle se sert avec discrétion des locutions figurées, et comme elle est l'amie inséparable de la vérité, elle ne peut souffrir l'hyperbole qui est quelquefois permise à l'orateur. »

Tout ce qui vient d'être dit, ajoute Silhon en terminant, ne regarde que l'histoire générale : s'agit-il de relations, de mémoires, de vies particulières ou d'histoires de provinces et de villes, la composition et l'économie en sont différentes. Chacun doit suivre à cet égard son goût et son génie.

Ces préceptes de critique historique, tous marqués au coin du bon sens et de la probité la plus scrupuleuse, peuvent nous paraître aujourd'hui élémentaires; mais au commencement du dix-septième siècle, alors que la passion égarait presque tous les historiens dans des sentiers très-divers au service des partis, et que nul guide sérieux et pratique n'existait encore en notre langue, il y avait un mérite réel à présenter ainsi sous une forme concise et simple les principales règles d'une saine critique. En dehors des anciens, on n'avait guère que des traités espagnols ou italiens sur la matière, et nous ne connaissons en France avant l'opuscule de Silhon que le *Discours des vertus et des vices de l'histoire et de la manière de la bien écrire*, publié en 1620 par Gomberville à l'âge de dix-neuf ans.

La réputation littéraire de Silhon, et surtout sa compétence dans les matières politiques, s'établirent si bien à la suite de

ces diverses publications, qu'on lui fit honneur vers cette époque de livres estimés qui ne sortaient pas de sa plume. C'est ainsi qu'un volume intitulé le *Conseiller d'Etat* lui fut attribué en 1633, et quoique ce livre ait eu de nombreuses éditions soit à Paris, soit à Leyde, soit à Amsterdam (1), ce qui aurait dû mettre son auteur en évidence, l'ancien catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi (Jurisprudence, 2e partie, n° 1286), le porte au nom de Jean de Silhon (2). Mais il est prouvé que l'auteur véritable est Philippe de Béthune, et le P. Lelong dans sa *Bibliothèque historique* lui restitue son œuvre. Cette attribution n'en est pas moins fort honorable pour notre auteur, car elle constate combien sa renommée fut solide parmi ses contemporains.

Nous arrivons à une année qui marque une période nouvelle dans la vie littéraire de Silhon. En 1634, il publie son livre de l'*Immortalité de l'âme*, amplification de la seconde partie des *Deux Véritez*, et sous les auspices de ses premières œuvres, il est choisi par les amis de Conrart pour faire partie des fondateurs de l'Académie française.

Nous connaissons déjà plusieurs des fragments du livre de l'*Immortalité de l'âme*, ce livre que Pellisson appelait « une théologie naturelle (3). » Il est vrai qu'ils se rapportent peu au sujet lui-même, car une foule de questions y sont traitées à l'abri et sous le couvert du titre général : c'est ainsi que le panégyrique du cardinal de Richelieu et le discours des Conditions de l'histoire s'y trouvent enclavés; mais le traité philosophique lui-même mérite une sérieuse attention.

L'immortalité de l'âme a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages au commencement du XVIIe siècle; il paraît que le besoin s'en faisait vivement sentir et que les incrédules et les athées recrutaient de nombreux adhérents dans les hautes

(1) V. le P. Lelong, *Bibl. hist. de la France*
(2) V. Brunet, *Manuel du libraire*.
(3) Pellisson, édit. Livet, I, 280.

classes de la société; car sans compter ni le poète Théophile, qui crut expier de cette façon des poésies fort légères, ni Louis Leroy, traducteur de Platon, ni M. de Marcassus, traducteur d'Aristote, on sait que le P. Louis Richeome, le P. Sirmond, La Mothe le Vayer, l'abbé Cotin, Jean de Serres, etc., abordèrent successivement ce sujet (1). Le traité de Silhon soutient fort avantageusement la comparaison avec tous ses rivaux, et son principal mérite est de ne pas s'attarder dans les subtilités de l'école : en homme pratique, l'auteur va droit au but, et remarquant que « l'intérest véritablement est un puissant démon à remuer les hommes et la divinité qu'ils adorent le plus généralement, » il intitule ainsi son « discours premier ou introduction au sujet : — Des inconvéniens qu'il y a à ne croire pas l'immortalité de l'âme. — Réfutation de ceux qui disent que c'est une invention de police. — Des opinions des philosophes sur cette matière.— Jugement sur leur doctrine et sur leur esprit. » Aussi remarquons-nous quelque part cette déclaration, qui dénote un esprit très-observateur des faiblesses humaines : « En un mot presque tous ceux que je voy en cette licence d'opinions sont des rebelles fugitifs, qui ayant abandonné la vertu se veulent rendre la retraite du vice commode, et qui ne pouvant trouver le repos et la satisfaction que la bonne conscience engendre, cherchent de se délivrer des allarmes que la mauvaise donne, et des remords qu'elle cause (2). »

Ce n'est que plus tard qu'il arrive aux arguments spéculatifs; et comme « pour prouver l'immortalité de l'âme il faut monter jusqu'à la source de son estre et au véritable principe de sa substance qui est Dieu même », il établit qu'il est nécessaire tout d'abord de prouver qu'il y a un Dieu; puis il réfute longuement le pyrrhonisme et les raisons que Montaigne apporte pour l'établir (3) : il démontre « que la matière

(1) Voyez Sorel, *Bibliot. franç.*, p. 25 et 31.
(2) Silhon, *de l'Immortalité de l'âme*, p. 40.
(3) Livre I, discours II.

première ne tient pas son estre d'elle-mesme et que le principe dont elle l'a receu est une intelligence (1); » qu'il en est de même « des élémens, » « des âmes végétative et sensitive »... et à ce propos, il se livre à une longue dissertation « de l'économie des puissances internes de l'âme sensitive, de l'instinct des bestes et en quoy il consiste, et sçavoir si elles sont capables de raisonner. » On sait que vers la même époque Descartes et le médecin Cureau de la Chambre, l'un des membres de la première Académie, s'occupaient du même problème (2). Mais nous n'avons pas le loisir de nous attarder longtemps à ces digressions. Notre auteur termine sa revue de toutes les substances et de tous les principes connus de la terre par un discours savamment développé, « où il est montré que les âmes humaines ne sont pas d'elles-mesme, et que le principe d'où elles viennent est intelligent, » pour rechercher ensuite « la nature de leurs puissances et les causes qui produisent la liberté qu'elles ont d'opérer... » Enfin, dans un troisième livre il étudie « le vray fondement sur lequel il faut établir cette créance que l'âme humaine est immortelle, qui est d'autant que Dieu a voulu qu'elle le fust : avec les raisons morales qui convainquent que Dieu a eu cette volonté. »

Ce qui nous a frappé le plus dans l'ouvrage de Silhon, après le côté pratique du développement de sa thèse, c'est le nombre considérable de tableaux de mœurs empruntés à la vie de la cour; il y a là une foule de pages fort précieuses au point de vue historique, car on ne connaît pas aussi bien l'esprit général des hautes classes sous Louis XIII que sous Louis XIV. Voici un de ces traits entre mille :

Il y a à la cour une merveilleuse licence parmy les esprits qui veulent passer pour croyans, et qui font profession d'estre fidelles. Chacun presque se constitue juge et modérateur des articles de la

(1) Livre II, discours II, III, IV et V.

(2) Voir notre étude sur Cureau de la Chambre dans notre histoire du *Chancelier Pierre Séguier et de son groupe académique*. Paris, Didier, 1874, in-8°, et 1875, in-12.

foy : chacun presque veut estre à soi-mesme la reigle de sa créance, chacun choisit comme bon luy semble, et chacun en prend et en rejette selon son goust et selon sa portée. Et néanmoins les mystères que Dieu nous a révélez doivent estre pour la plupart des esprits, comme des médecines; il les faut avaler avec courage et non pas les gouster par curiosité... Ces gens ici ne sont qu'hérétiques commencez et on les pourroit aisement réconcilier avec la vérité, d'autant qu'ils n'ont pas le dernier caractère de l'erreur qui est l'obstination; qu'ils n'ont pas le cœur endurcy, qu'ils sont encore dociles, et qu'en leur fait il y a d'ordinaire plus de légèreté que de propos résolu et d'imprudence que de malice (1)...

Ce passage témoigne en même temps de la fermeté des croyances catholiques de Silhon.

(1) Silhon, *Immortalité de l'âme*, p. 48, 49.

III. Silhon académicien.

Extraits de la correspondance inédite de Chapelain.

Vers l'époque à laquelle Silhon publiait son livre de l'*Immortalité de l'âme*, Conrart et ses amis, au nombre de onze, en y comprenant Desmarets, Boisrobert et Faret qui avaient depuis peu réussi à s'introduire dans le petit cercle littéraire de la rue Saint-Martin, étaient chargés par le cardinal de Richelieu de grouper autour d'eux une réunion de gens de lettres et de savants assez imposante pour former un corps académique constitué. Ils ne s'étaient décidés qu'après une longue hésitation à accepter les offres du cardinal, car ils craignaient de ne plus jouir à l'avenir du calme et surtout de l'indépendance de leurs assemblées; mais Richelieu leur ayant fait dire par son favori Boisrobert qu'il les laissait libres de choisir leurs confrères absolument comme ils l'entendraient et qu'ils n'avaient rien à craindre au sujet de leur liberté puisqu'ils rédigeraient eux-mêmes leurs statuts, ils se rendirent à l'invitation du tout-puissant ministre.

Les plus connus parmi les premiers satellites de Conrart, étaient Godeau, Chapelain, Malleville et Gombauld, tous poètes comme le plus grand nombre de leurs amis. Boisrobert et Desmarets étaient poètes aussi, quoique ce dernier fût surtout connu à cette époque par son roman de l'*Ariane*. Il était donc naturel de rechercher d'abord quelques prosateurs de mérite

pour former un ensemble académique représentant les diverses branches de la langue française. En effet, parmi les seize littérateurs qui, dans les premiers jours de l'année 1634, vinrent se grouper autour du premier noyau formé par la société Conrart, on compte un certain nombre de prosateurs distingués parmi lesquels Silhon peut réclamer une des premières places : c'étaient le maître des requêtes Hay du Chastelet et le poète latin Jean de Sirmond, tous deux libellistes attitrés du cardinal; l'abbé de Bourzeys, prédicateur estimé, et plus tard l'un des défenseurs en brochures de la doctrine de Port-Royal; l'historien romancier Gomberville; les traducteurs J. Baudoin et Cauvigny de Colomby; Balthazar Baro, le continuateur d'Honoré d'Urfé, etc... Il est vrai que les poètes avaient encore fourni un contingent respectable, car Maynard, Colletet, Racan, l'Estoile et Saint-Amant, qui figuraient dans les seize, étaient alors en possession des sommets du Parnasse : mais la prose, quoique moins brillamment représentée, formait déjà un contingent respectable; et lorsque, quelques mois plus tard, Balzac, Vaugelas et Voiture furent admis dans le cénacle, elle put lever la tête aussi haut que la poésie.

Les travaux académiques de Silhon ne furent pas très-nombreux : néanmoins on trouve plusieurs passages dans l'histoire de Pellisson, qui montrent que ses confrères avaient confiance en ses talents et quelquefois recours à ses lumières. C'est ainsi que dans la séance du 1er mai 1634, il fut chargé avec Jean de Sirmond (1), d'examiner le discours que Faret avait rédigé pour préparer un projet de statuts de l'Académie, et que le cardinal avait annoté de sa main.

Silhon fut aussi du petit nombre de ceux qui lurent en séance des fragments de leur composition après qu'on eut cessé l'usage des discours prononcés à tour de rôle : dans l'énumération que fait Pellisson de ces lectures, il figure entre Balzac et Jean de Sirmond, pour avoir lu en 1637 un

(1) Pellisson, édit. Livet, I, 25.

Discours politique pour la justification du cardinal de Richelieu (1); mais il paraît que ce discours n'a jamais été imprimé, car on n'en trouve de traces nulle part ailleurs que dans la liste du premier historien de l'Académie.

Enfin, Pellisson rapporte que, vers le mois de mars 1634, Silhon, se trouvant directeur, revint sur le projet du dictionnaire dressé par Chapelain et déjà approuvé par l'Académie, « et proposa s'il ne seroit pas meilleur, pour en venir bientôt à bout, de suivre les dictionnaires connus en y ajoutant seulement ce que l'on jugeroit à propos... Mais je ne vois pas, ajoute Pellisson, que cette proposition, qui fut alors renvoyée à la prochaine assemblée, ait été ni reçue ni mise même en délibération depuis. Il est vrai aussi qu'on n'a pas suivi ponctuellement tout ce qui est dans le projet (de Chapelain) comme on peut le voir en ce qui regarde les citations (2).... »

Voilà tout ce que nous apprend sur les travaux académiques de notre auteur l'histoire si intéressante et si connue du fameux secrétaire de Fouquet. Il est cependant un autre document qui peut fournir, bien que rédigé sous une forme très-satirique, des renseignements utiles sur les relations de Silhon avec ses confrères : c'est la *Comédie des académistes*, satire assez piquante de Saint-Evremont, qu'on ne doit pas prendre à la lettre, mais dont les caractères sont en général dépeints avec assez de vérité. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle reproduit très-exactement l'opinion qu'on avait dans le public de tous les membres de la compagnie. Or, Silhon joue un rôle fort étendu dans cette comédie, et cela nous porte à penser que dans les séances ses observations devaient être fréquentes. Nous savons déjà qu'il remplissait tous ses devoirs avec une conscience scrupuleuse.

Nous avons vu comment, dans sa lettre à M. de Tirepeau, Silhon faisait un tableau peu flatté de la cour. En qualité de

(1) Pellisson, édit. Livet, I, 116.
(2) Ibid., I, 104.

moraliste austère, il passait à tort ou à raison pour être atteint de misanthropie : aussi le rangeait-on parmi les mécontents; et c'est sous cette physionomie rehaussée par les traits d'un conservateur acharné du dépôt grammatical laissé par nos bons écrivains, que Saint-Evremond l'introduit au deuxième acte de sa comédie, dans une scène où l'on se prépare à la grande dispute qui doit avoir lieu pour savoir si l'on conservera dans la langue française certains adverbes proscrits par des romanciers et des poètes : *or, car,* etc...

SÉRISAY *à Chapelain.*

Vous attendiez ici cette heure fortunée
Où la réforme enfin doit être terminée.

CHAPELAIN.

Depuis plus de huit ans nous attendons ce jour
Où doit être réglé tout langage de cour.
Mais que les ignorans vont en dire d'injures !

SÉRISAY.

Nous saurons mépriser les sots et vains murmures.

BOISROBERT.

Nous allons bien-tôt voir un de nos *mécontens,*
Résolu de se plaindre et de nous, et des tems.

CHAPELAIN.

C'est *Silhon* irrité contre l'Académie
Et prêt à la traiter de mortelle ennemie.

SÉRISAY.

Et de sa haine encor quel est le fondement !

CHAPELAIN.

Nous réformons un mot propre au raisonnement.
Il laissera sans *or* tous discours politiques,
Et n'écrira jamais des affaires publiques.
Silhon est violent : s'il parle contre nous....

SÉRISAY.

Monsieur le Chancelier calmera son courroux.

BOISROBERT.

Faut-il un chancelier pour calmer sa colère ?
Godeau m'a répondu d'entreprendre l'affaire ;

Il doit attaquer *or*, que Silhon aime tant,
Aussi bien que *Parfois*, *Pour ce que* et *d'Autant*.

SILHON (entre).

A dire vrai, Messieurs, c'est une chose étrange :
On a beau mériter honneur, gloire, loüange;
Affermir tant qu'on peut l'autorité des Loix ;
Faire service à Dieu, travailler pour les Rois ;
Prescrire le devoir et du Peuple et du Prince;
Instruire un Potentat à régler sa Province (1) :
Il faut avoir l'affront de voir des Esprits doux
Gagner chez nos auteurs plus de crédit que nous.
Qu'ils fassent quatre vers, quatre lignes de prose,
Sans jamais se piquer de savoir autre chose;
Qu'ils blâment sans respect les ouvrages d'autrui,
Ils seront estimés des sages d'aujourd'hui (2).

SÉRISAY.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit cette injustice.

BOISROBERT.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a vu du caprice.

SILHON.

Les siècles, Boisrobert, sont assez différens :
On blâmoit autrefois les hommes ignorans;
La science aujourd'hui donne fort peu d'estime;
En savoir plus que vous n'est pas un petit crime.

BOISROBERT.

J'aime les ignorans d'avoir tant de bonheur.

SILHON.

Vous n'avez pas manqué d'acquérir cet honneur (3).

. . . .

La querelle entre Boisrobert et Silhon piqué se termine ici, dans l'édition de Londres, par l'intervention de Sérisay, qui rappelle les interlocuteurs à la question; mais dans la première édition de Paris, qui parut en 1655, après que la comé-

(1) Allusion à tous les ouvrages de Sillon.

(2) Ces quatre derniers vers, qui se trouvent dans la première édition, non avouée par Saint-Evremont, sont supprimés dans l'édition de ses œuvres, *Londres*, 1706, t. 1, que nous avons suivie jusqu'ici.

(3) V. Saint-Evremont, *Œuvres*, Londres, 1706, 1, p. 25-28.

die eut couru plusieurs années en feuilles volantes, la querelle s'envenime bien davantage, et Silhon se laisse emporter à des reparties peu académiques : heureusement, Boisrobert a fort bon caractère. Pour mieux accuser la première intention du satirique, nous suivrons cette édition jusqu'à la fin de la scène. Quand Silhon a lancé au favori de Richelieu ce vers presque brutal :

Vous n'avez pas manqué d'acquérir cet honneur,

Boisrobert réplique vivement :

Sachez, docteur Silhon, que les premiers de France
Ont acquis leur crédit d'une telle ignorance.

SILHON.

Si vous leur ressemblez, je ne puis dénier
Qu'il vaut mieux autre part être tout le dernier.

BOISROBERT.

Vous êtes, sur ma foi, le premier qui me blâme.

SILHON.

Vous ne fûtes jamais loué que d'une femme.

BOISROBERT.

Mes ouvrages sont lus dedans les cabinets.

. . . .

SÉRISAY.

Messieurs, apaisez-vous.

BOISROBERT.

J'ai fait de grands travaux
Où j'ai bien réussi.

SILHON.

Comme aux *Amis rivaux*,
Polyxène aujourd'hui ne doit plus rien prétendre :
Le plus digne roman est sans doute *Alexandre*.

BOISROBERT.

Vous ne connaissez pas des charmes, des beautés
Qu'on remarque aux objets que ma plume a traités.

SILHON.

Non.

. . . .

SÉRISAY.

Eh! pour l'amour de moi, finissez vos querelles (1)!
Messieurs, soyons unis d'une amitié fidelle.
Encor, Monsieur Silhon, de quoi vous plaignez-vous?

BOISROBERT.

Un mot qu'on veut changer lui donne ce courroux.

SILHON.

C'est un mot, il est vrai, mais de grande importance.

BOISROBERT.

On pourrait s'en passer bien mieux que de finance.

SILHON.

Il est pourtant utile, et le sera toujours.
Or trouve bien sa place en des graves discours.
En affaire, au barreau, dans la théologie;
Or est fort positif et de grande énergie (2).

. . . .

Paraît alors la fameuse Marie de Jars, demoiselle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne, que Silhon respecte fort :

Elle mérite bien que vous fassiez cas d'elle (3),

et l'acte se termine dans la première édition par cette sentence, prise peut-être dans l'un des ouvrages de l'auteur des *Deux Vérités:*

SILHON.

Chacun a sa folie, et tel pense être sage
Qui blâme dans autrui les traits de son visage (4).

Mais bientôt la séance est ouverte et la discussion s'en-

(1) A partir de ce passage, la leçon de l'édition de Londres nous a paru plus rationnelle.
(2) *Œuvres de Saint-Evremont*, édit. 1706. Londres, t. I, p. 28-29.
(3) Ibid.
(4) Pellisson, édition Livet, I, 132.

gage. Godeau lance un décret de proscription contre *Or, Pour ce que, d'Autant,* et prétend :

Que ces mots sont usés, qu'ils tombent de vieillesse;
Et d'ailleurs il s'y trouve une grande rudesse.

SILHON.

Inepte sentiment! absurde vision (1)!
Ces mots mènent enfin à la conclusion :
L'un sert à résumer, comme à la conséquence;
Les autres à prouver les choses d'importance.

GODEAU.

Le premier sent l'école, et tient trop du pédant.
Ils ont tous trop vécu.

LA TROUPE.

Nous en disons autant.

SILHON.

Qu'ils soient bannis des vers et conservés en prose!

DESMARETS.

Aujourd'hui prose et vers sont une même chose.

CHAPELAIN.

Il est bien échauffé : qu'on lui tâte le pouls.

SÉRISAY.

C'est assez disputé, Messieurs; asseyez-vous.
Que quelque autre succède à l'évêque de Grasse.
Parlez, vous, Chapelain, sans user de préface.

CHAPELAIN.

Il conste, il nous appert, sont termes du barreau,
Que leur antiquité doit porter au tombeau.

SILHON.

J'estime en Chapelain la bonté de nature,
Qui veut donner aux mots même la sépulture.

CHAPELAIN.

Horace les fait naître et puis les fait mourir.
Sans quelque métaphore on ne peut discourir.

(1) Exclamation peu respectueuse de sa part envers un prélat. Le satirique a voulu montrer par là le feu sacré qui le transporte pour ses chers adverbes.

SILHON.

Les mots peuvent mourir : mais jamais métaphore
N'avoit dressé tombeau pour de tels morts encore.

LA TROUPE.

Il conste, il nous appert, doivent être abolis,
Mais on ne les voit pas encore ensevelis (1).
Etc., etc...............................

On nous pardonnera d'avoir tant insisté sur cette querelle des mots à retrancher. Elle fut célèbre dans son temps. La discussion du mot *car*, en particulier, eut un grand retentissement, et l'on connaît la jolie lettre de Voiture à ce sujet. C'était là le joyeux thème que tous les satiriques en quête de méchancetés contre l'Académie saisissaient avec le plus d'empressement, et quand Ménage composa sa fameuse *Requête des Dictionnaires*, malheureuse pièce qui l'empêcha plus tard d'entrer dans la Compagnie, la dispute des mots fit tout le fond de son poëme.

....
Mais grâces à l'abbé Chambon,
A Sirmond, au père Bourbon,
....
Au vieux Maynard le satirique,
A *Silhon le Mélancolique*,
Au petit abbé de Bourzay,
Contre l'avis de Sérisay,
De l'Estoile et de Malleville,
De Gombauld et de Gomberville,
Et d'autres à nous inconnus,
Ces mots ont été maintenus (2).

De tout ceci nous retiendrons surtout un fait dominant, c'est l'ardent amour de Silhon pour sa chère prose, et son peu

(1) *Œuvres* de Saint-Evremont. Londres, 1706, I, p. 42-44.
(2) Ménage, *Requête des Dictionnaires* en appendice à l'Histoire de Pellisson, édit. Livet, I, 481.

d'estime pour les vers, détail que Saint-Evremont a si bien rendu par ce cri de désespoir :

Qu'ils soient bannis des vers et conservés en prose !

Peu lui importaient les plus jolis madrigaux, pourvu que le trésor de nouvelle éloquence, découvert et mis au jour par son maître Balzac, pût demeurer intact dans toute sa splendeur. C'est à cette époque, du reste, que le grand épistolier lui adressait une lettre fort curieuse dont nous allons citer les principaux passages; ils contiennent plusieurs détails fort intéressants pour la biographie de notre académicien.

Monsieur, — On me mande de Paris que vous vous plaignez de moy; mais étant assuré que vous n'en avez point sujet, je m'imagine que ce n'est pas tout de bon, et que vous avez pris plaisir de me donner une fausse alarme. Néantmoins il faut que je vous avoüe que ce mot de refroidissement dont on me parle m'a mis en quelque sorte de peine; quoyque je ne puisse douter de vostre affection, je me défie pourtant de la malice de ma fortune. Je suis si malheureux en amitié depuis quelque temps qu'il semble qu'on ne cherche que des prétextes pour me quitter....... et si vous me traictez aussi mal que quelques-uns m'ont traicté, il faut se résoudre à ne plus vivre dans le monde, où la bonté et l'innocence sont si cruellement outragées. Depuis six mois *je n'ai receu de vous qu'une seule lettre*, à laquelle je n'ay point fait de réponse, parce qu'elle ne me fust rendüe qu'en avril, et que vous me mandiez qu'environ ce temps-là vous vous en deviez retourner en France. Puis donc qu'à vostre conte vous estiez déjà party, lorsque je pouvois faire sçavoir de mes nouvelles, vouliez-vous que j'écrivisse en Italie à Monsieur de Silhon absent, et que j'addressasse mes lettres à un nom sans mains et sans yeux, pour les recevoir et pour les lire? Vous estes trop sage pour agir si peu raisonnablement avec moy, et je trouverois fort à dire à vostre première justice, si vous vous offensiez de ce que je n'ay pu deviner le retardement de vostre voyage. Toutefois après avoir fait un scrupuleux examen de ma conscience, je ne trouve que ce beau fondement, sur lequel vous puissiez appuyer vos plaintes et j'ay honte de reprocher une si foible pensée à un esprit si fort que le vostre. Il falloit que j'eusse un démon à mes gages pour vous faire tenir mes dépesches, n'étant point certain du lieu de votre séjour. A la vérité

si cela eust esté, je vous eusse remercié plus tôt que je ne fais de *vostre excellent discours* (1) et n'eusse pas retenu si longtemps dans mon esprit les justes loüanges qu'il mérite. J'y ay appris, Monsieur, une infinité de bonnes maximes. *Le stile m'en plaist extrêmement* et j'y vois de la force et de la beauté en tous les endroits. Celuy mesme qui n'a pas universellement agréé, ne m'a pas moins satisfait que le reste de l'ouvrage : et quoyque je sois aveugle dans la connoissance des choses saintes, vous m'illuminez par l'éclat de vostre expression et par la facilité de vostre méthode. Quand ma santé me pourra permettre de sortir d'icy, pour vostre or je vous porterai de mon cuivre, et recevray vos corrections et vos advis, avec une déférence et une docilité de novice. Mais cependant il faut que je mette encore la main à ma playe et que je vous demande raison de vous-même....... Si c'est la jalousie de l'éloquence qui vous picque, je vous quitte de bon cœur toutes les prétentions que j'y ay, et vous en feray, si vous voulez, une cession par devant notaire. Considérez-moy donc plustôt comme vostre partisan, qui veut grossir vostre troupe, que comme vostre rival qui vous dispute la préséance (2).......

Il fallait que Balzac eût en bien grande estime, sinon les talents, du moins l'influence littéraire et politique de Silhon près du cardinal, pour s'abaisser jusqu'à une pareille déclation. Cette lettre nous apprend aussi que le livre du *Ministre d'Etat* avait suffisamment accrédité notre académicien à la cour, pour qu'il fût chargé de missions diplomatiques dans les pays voisins, en particulier en Italie; plusieurs passages des lettres de Balzac à Chapelain confirment cette situation.

Silhon était à cette période de sa carrière en correspondance suivie non-seulement avec Balzac, mais avec le prince de la critique de ce temps, avec Chapelain, qui plus d'une fois s'entremit entre Balzac et lui pour calmer les susceptibilités des deux rivaux. Voici un fragment de la correspondance inédite de l'auteur de *la Pucelle*, qui présente à cet égard un intérêt particulier :

A M. de Balzac, 16 octobre 1639. — ..... M. de Silhon ayant fait

(1) Sans doute le *Discours politique* pour la justification du cardinal de Richelieu.
(2) *Lettres* de Balzac. Paris, Billaine, 1664, II, 318-322.

une lettre au cardinal Bentivoglio sur le sujet que vous verrés, je luy ay conseillé de vous l'envoyer pour vous distraire et je l'ay obtenu sans peine. Il me l'a apportée ce matin, et nous avons très-longtemps parlé de vous dans les termes que vous pouvez souhaitter. Pour conclusion, il m'a dit que vous estiez son maistre et qu'il ne prend jamais la plume pour escrire chose importante qu'il ne s'aille eschauffer dans vos esprits, fuyant au reste tous les autres, de peur d'en prendre quelque vicieuse expression. C'est un homme de bien et d'honneur et dont vous devez faire estat et conte (1)....

Chapelain soumettait même à Silhon ses poésies, car il lui écrivait le 20 août de la même année :

Monsieur, je vous envoye le sonnet que je vous ay promis, et bien qu'il ne me satisfasse pas entièrement, il vaut mieux l'envoyer imparfait que de le faire attendre davantage. Ma plus grande peine est l'expression forte de deux ou trois endroits qui, j'en suis asseuré, ne plaira pas au commun, mais il faut servir à la matière et se résoudre à n'estre pas entendu du peuple, pourveu que je conserve la gravité que le sujet requiert, et que les honnestes gens n'y remarquent point de bassesse. Votre jugement néantmoins surtout; et s'il n'est pas conforme au mien, je vous demande en grâce de n'en donner copie à personne que je n'aye eu l'honneur de vous voir (2)....

C'est encore Chapelain qui écrivait à Silhon au sujet de la préface du *Parfait Capitaine,* du duc de Rohan, que notre académicien publia en 1638 :

Monsieur, je n'accepte que la garde du riche et excellent livre que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer et si je le mets parmy ceux de ma chétive bibliothèque je l'y mettray comme un estranger de grande considération que l'on reçoit avec tout l'honneur dont on

(1) Bibl. nat. Ms. de Chapelain, F. fr. Nouv. acq. nº 1885, anno 1639. A cette lettre de Chapelain, Balzac répondit, le 15 mai 1640:

« La lettre de Monsieur Silhon à Monsieur le cardinal de Bentivoglio est toute pleine de belles et de bonnes choses. Elle ne m'a pas seulement diverty, elle m'a instruit, et ses judicieuses réflexions sur les endroits plus illustres du livre italien sont les chefs-d'œuvre d'un ouvrier consommé. De libéral vous deviendrez magnifique si vous me pouviez faire souvent de pareils présents. » (*Lettres familières de M. de Balzac à M. Chapelain.* Paris, Aug. Courbé, 1659, p. 241, 242). Dans une lettre du 6 septembre 1641, Balzac, alléguant comme témoins saint Augustin, Aristote et le comte Balthazar, ajoute: « C'est-à-dire en langue vulgaire, Monsieur de Lysieux (Cospéan), Monsieur Silhon et Monsieur de Voiture. » (Ibid., 349.)

(2) Bibl. nat. (*Ibid.*)

se peut aviser, c'est-à-dire que je luy donneray la première place auprès de ceux qui valent le mieux et qui ont quelque conformité de mérite avec luy. Cependant, je vous en remercie comme si je l'acceptois entièrement et me tiens fort obligé à vostre bonté qui vous suggère de si avantageuses pensées pour le plus inutile de ceux que vous aymés. Vostre homme vous reporte la préface qui n'avoit garde d'estre ailleurs que dans mon cabinet puisque vous m'en avès honoré et qu'elle me servoit d'un gage précieux de vostre bienveillance. Elle vous demeurera, s'il vous plaist, sans retour, et je ne croy pas que vous puissiez moins faire que de la laisser absolument à M. de Lisieux (1) à qui de droit appartenoit le volume que vous m'avés envoyé. Demain je donneray un mauvais change, mais vous ne vous estes pas attendu sans doute à rien voir de moy qui vaille l'estime, sinon la sincère affection qu'a pour vostre vertu, monsieur, etc...

Ce 1er may 1638 (2).

Cette préface du célèbre ouvrage que le duc de Rohan avait composé en 1634 pendant son séjour à Padoue, et dans lequel il chercha à démontrer que la tactique des anciens n'est pas inutile à l'étude de celle des modernes, donna grand crédit à Silhon dans la famille de Rohan : témoin cette lettre que lui écrivait Chapelain pour lui recommander l'aîné des Habert, frère des deux poètes académiciens, auteurs du *Temple de la mort* et de la *Métamorphose des yeux de Philis en astres* (3) :

Je fus hier au soir visité de M. Conrart et sollicité de vous faire la prière qu'il fut l'après-dînée pour vous faire luy-mesme chez vous. Vous sçavès que M. de Cérisy est fort de ses amis. Son frère aisné qui est avocat au Conseil, estimé fort habile et que je connois pour fort homme d'honneur, ayant appris qu'un M. de Choisy qui est dans les affaires de M. de Rohan estoit à l'extrémité, a pensé à luy succéder dans cette sorte de service si Dieu dispose de luy et a prié son frère de luy aider à obtenir cet employ. M. de Cérisy en ayant vu M. Conrart, ils ont creu tous deux qu'il n'y avoit personne de plus capable que vous pour le luy procurer ny qu'ils creussent plus gé-

(1) Cospéan, l'ancien évêque de Nantes.

(2) Bibl. nat. *Corresp. inédite de Chapelain*, f. fr. 1885-278.

(3) Voir notre étude sur ces curieux petits poèmes et sur Germain Habert, abbé de Cérisy, dans notre histoire du *chancelier Séguier* et de son groupe académique.

néreux pour le faire de bonne grâce et dans les circonstances nécessaires. Voilà le fait. Maintenant je vous diray que si cet employ vacque, il seroit fort avantageux à M[lle] de Rohan d'avoir pour homme d'affaires et avocat au conseil une personne connue et estimée de M. le Chancelier et qui a dans la cour le crédit que son frère luy donne... Je m'estois préparé à vous aller entretenir amplement de ce que je ne vous dis icy que succinctement, mais une de mes sœurs vient d'accoucher qui m'oblige à quelques devoirs qui ne se peuvent remettre. Vous me ferez la faveur de prendre ce billet pour une visite authentique et d'avoir soin de la prière que nous vous faisons tous d'essayer de faire cette affaire et parce que peut estre votre loisir ne nous permettra pas d'y aller aujourd'huy, je crois qu'il seroit bon que vous en escrivissiés un mot dès cette heure ou à Mlle de Rohan ou à quelqu'une de ces femmes en qui elle a créance, pour la supplier de ne se point engager dans l'eslection d'un advocat au conseil que vous n'eussiés eu le bien de la voir. Il y auroit quatre mille excuses à vous faire de cette liberté, mais je vous connois. Vous êtes généreux *et voulés qu'on use sans façon avec vous*. Aussy ne vous diray-je autre chose sinon que je suis, etc. De Paris, le samedi matin 9 octobre 1658 (1)....

Nous pourrions extraire encore de la correspondance manuscrite de Chapelain d'autres lettres intéressantes adressées à Silhon, par le père de *la Pucelle* en 1637 et en 1638 : celle, par exemple, par laquelle il le remercie des nouvelles qu'il lui a données sur nos opérations militaires en Alsace, celle où il lui adresse des notes sur l'histoire du Béarn de M. de Marca, etc.; mais les extraits précédents suffisent pour indiquer le caractère de cette correspondance, et nous renvoyons les curieux à la belle publication que prépare M. Tamizey de Larroque de toute la correspondance du célèbre critique.

Depuis son entrée à l'Académie jusqu'en 1642, les ouvrages publiés par Silhon furent peu nombreux. Après avoir fait paraître en 1634 son livre *De l'immortalité de l'âme,* il se contenta d'écrire en 1638 la préface du *Parfait Capitaine,* du duc de Rohan; mais en revanche il travailla sérieusement à la

(1) Bibl. nat. Corresp. inédite de Chapelain, *loc. cit.* 1885-393.

rédaction de son grand ouvrage du *Ministre d'Etat* dont le second volume parut en 1642 (1). Il paraît que pendant tout ce temps sa situation financière ne fut pas des plus brillantes; du moins, cela semble résulter d'un passage d'une lettre de Chapelain, qui, écrivant en 1639 à Balzac au sujet de la réception de l'académicien Esprit, lui disait : « Cependant il plaît (Esprit) à ceux à qui rien ne devroit plaire qui ne fût bon, et il en reçoit des bienfaits qui seroient bien mieux employés à M. Silhon ou au seigneur Tubero (2) même (3).....» Et Balzac répondait à Chapelain, le 16 février 1640 : « Ne verray-je rien de nostre cher Silhon pour me remettre en appétit, et ne sçauray-je point que la fortune a eu à la fin quelque remords de maltraiter sa vertu?..... » (4).

Après la publication du second volume du *Ministre d'Etat,* sa position s'améliora notablement; et si nous avons précédemment déterminé une période de l'existence de Silhon en la fixant de 1634 à 1642, c'est que ces deux dates en marquent deux points très-saillants. En 1634, il entra à l'Académie; en 1642, le cardinal Mazarin le prit pour secrétaire; et pendant près de vingt ans, Silhon suivit assidûment le ministre en toutes ses pérégrinations.

Sire, dit-il dans un placet adressé au roi quelques mois après la mort de l'auteur du *Traité des Pyrénées*, j'ai servi dix-huit ans et plus dans les affaires les plus importantes de l'Etat, sous les ordres de feu M. le Cardinal. Le feu Roi, votre père de glorieuse mémoire, me mit auprès de lui pour cela. J'avois l'honneur d'être connu de ce Prince, et d'avoir quelque part en son estime, par la favorable impression qu'on lui avoit donnée d'un ouvrage que j'avois fait pour la gloire de son règne. Cet ouvrage avoit paru en deux volumes sous

(1) Le P. le Long donne la date de 1642, d'Olivet et Brunet celle de 1643 Nous verrons plus bas que Silhon, dans un placet au roi, dit que Mazarin le prit pour secrétaire après la publication des deux volumes du *Ministre d'Etat*. Or il entra chez Mazarin en 1642. La date du P. Lelong est donc la bonne.

(2) Pseudonyme de Lamothe le Vayer.

(3) Lettre de Chapelain publiée par M. Livet, édition de Pellisson, I, 376.

(4) *Lettres familières de Balzac* à Chapelain, p. 326.

le nom de *Ministre d'Etat*, et fait voir que j'avois une passable connoissance de nos affaires et que je n'étois pas tout à fait novice en l'art d'écrire (1)....

Nous avons dit, quelque part, que Silhon avait conscience de sa réelle valeur, et de la maturité de son talent, aussi bien pour le fond que pour la forme. Ces dernières lignes suffisent pour le prouver amplement.

Voici donc Jean de Silhon, de par la faveur royale, et grâce à ses travaux politiques et littéraires, secrétaire en titre du cardinal Mazarin. Nous allons le voir, dans ce nouveau poste, poursuivre aussi laborieusement sa carrière que sous la direction de Richelieu.

(1) Placet cité par l'abbé d'Olivet. Notes à l'histoire de Pellisson, édition Livet.

IV. Silhon sous Mazarin.

(1642-1661.)

Longue période de travail incessant. — La Fronde. — Dernières années.

La charge de secrétaire de Mazarin n'était pas une sinécure, si nous ajoutons créance au placet déjà cité, que Silhon adressait au roi en 1661.

Sans les connaissances politiques et littéraires dont j'avais fait preuve en publiant le Ministre d'Etat, écrivait-il, il m'eût été impossible de fournir au grand travail qu'il me fallut essuyer pendant un assez long temps, durant lequel je fus obligé d'écrire par l'ordre de Son Eminence au dehors à tous nos alliez, à tous les Ambassadeurs, Présidens, et Agens de V. M. et au dedans à tous nos Généraux et Officiers d'armée, à tous les Ordres de l'Etat, et à une infinité de particuliers. Le souvenir de cet excessif et violent travail me fait encore peur, et il m'en coûta une maladie qui me mit à la dernière extrémité, comme toute la Cour sait (1)....

Aussi ne faut-il pas nous attendre à voir de nouvel ouvrage sortir de la plume de Silhon, jusqu'à l'époque de la Fronde, lorsqu'il faudra défendre contre des attaques quotidiennes les actes de son protecteur et maitre. Les mémoires du temps nous offrent, de leur côté, fort peu de renseignements sur l'existence de notre auteur pendant cette période. Il se renferma tellement dans les fonctions de sa charge, que personne

(1) Placet publié par d'Olivet. Notes à l'histoire de Pellisson, édit. Livet, I. 281.

n'entendit plus parler de lui; au moment du danger seulement, nous le verrons paraître sur la brèche, et lever courageusement la tête, au péril de ses jours. Cette conduite honorable montre avec quelle conscience Silhon remplissait tous ses devoirs, et nous aimons à répéter cet éloge que nous lui avons déjà adressé : au milieu de la corruption de la cour, il fut du petit nombre de ceux qui mirent toujours leurs actes en conformité complète avec leurs doctrines; nous savons quelles étaient les siennes. Peu lui importait la renommée bruyante, même à bon droit méritée, pourvu que sa conscience austère ne pût lui adresser aucun reproche. Ne voulant distraire aucun des instants qu'il devait au cardinal, il accomplit donc silencieusement la mission qu'il avait acceptée, et si Balzac n'avait un jour, en 1647, prononcé son nom, en remerciant Mazarin de lui avoir fait annoncer par l'intermédiaire de Silhon la bonne nouvelle d'une gratification de quelques mille livres, on aurait pu croire jusqu'à ces derniers temps, que l'auteur du Ministre d'Etat disparut pendant près de huit années de la scène du monde, et fut complétement oublié par ses contemporains. Tout ce que nous savions, c'est que Mazarin le fit pendant cette période nommer conseiller d'Etat, titre qui paraîtra pour la première fois sur un de ses ouvrages en 1650; et que, reconnaissant le talent tout particulier de Silhon pour la charge qui l'attachait près du Cardinal, Monsieur le nomma secrétaire de son Conseil, charge que Silhon dut résilier pendant les troubles.

La publication que M. Tamizey de Larroque a récemment faite pour la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France,* de cent soixante-dix lettres de Balzac à Chapelain jusqu'ici restées dans l'oubli, nous permet de retrouver quelques traces de notre académicien pendant cette période : il est vrai que Balzac s'occupe surtout de lui-même dans cette correspondance, et qu'ayant un ami près du premier ministre, il s'imagine que cet ami doit dépenser toute son influence et

toute son activité pour la plus grande gloire et le plus grand bénéfice du réformateur de la langue française. On comprend qu'avec le caractère irascible et trop facilement impressionnable de Balzac, cette situation dût amener quelquefois des froissements. C'est ainsi que Maynard ayant un jour écrit à son ami l'official d'Angoulême : « Mais oserai-je vous demander quelle est l'amitié qui est entre nostre divin et Silhon? Un gentilhomme d'importance, qui vient fraischement de la cour et qui m'a visité, m'a dit que ce secrétaire auteur n'appuyoit pas comme il devroit, chez son maistre, le mérite des ouvrages de la Charante. Si cela est vray, comme presque je n'ose en douter, pensés ce que je pense, et quel est le murmure que j'en fay dans moy mesme.... » Balzac ajouta trop de créance à ce propos d'un médisant, se crut desservi, et dans son indignation laissa échapper de sa plume des traits qu'il dut regretter ensuite :

Mandez-moy vostre advis, écrivait-il à Chapelain le 17 avril 1641, de l'extrait que je vous envoye d'une lettre de M. Mainard. Si le secrétaire auteur n'est pas mon amy, il le devroit estre. J'ai toujours tasché de l'y obliger par toutes sortes de bons offices, et sans en faire particulière énumération, il me doit encore cinquante écus d'argent presté que je lui donne de très-bon cœur. Je ne ferois pas cette bassesse que de vous le dire, si ce n'étoit pour vous advertir d'une plus grande bassesse et pour vous faire sçavoir ce qu'il importe que vous n'ignoriez pas *ut intus tibi ille notus sit, qui in fronte Lælium pollicetur.* Dieu veuille que l'extrait ait menty, et que la *jalousie de l'éloquence* ne m'eust point fait perdre un de mes amys, le moindre desquels m'est en bien plus grande considération que le dieu Mercure ny que la déesse Pitho (1).

Mais Chapelain n'eut pas de peine à démontrer à Balzac combien ses craintes étaient chimériques, et combien au contraire Silhon se donnait de soins pour obtenir que les termes de ses pensions lui fussent régulièrement payés; aussi quelles

(1) *Lettres de Balzac* publiées par M. Tamizey de Larroque. Paris, impr. nat. 1873, in-4°, 118, 119.

protestations de dévouement dans toutes les lettres suivantes!

(19 septembre 1644.) Quand je parle de la masse corrompue et de la contagion de la cour, j'en sépare toujours nostre bon et sage M. Silhon, qui est Israélite parmy les Egyptiens, parmy les adorateurs de bœufs et de vaches (1)...

(25 janvier 1645.) Je ne suis pas moins obligé à M. Silhon du succès de la petite affaire, que s'il m'avoit fait tout d'or, veu qu'en effet je voy bien qu'elle ne luy a pas moins donné de peine que la plus grande affaire du monde. Quoyque je l'aye remercié d'avance, il y a plus de trois mois, je ne laisseray pas de luy en escrire encore (2)...

Pénétré de regrets et bourrelé de remords, Balzac composera même des vers latins en l'honneur de son ami méconnu :

Du 20 fébvrier 1645.... Mandez-moy, mon cher monsieur, quelques nouvelles choisies du monde poli, des Jésuites et des Jansénistes, de nos éloquens et doctes amys, mais que je sache particulièrement :

Ut Sophiam, Musasque superbam ducit in aulam,
Silo meus? Veterumne memor Romanus amorum,
Cum Flacco sese oblectat, nostroque Marone (3)?
Mene etiam doctis adhibet post seria ludis,
Balzaciosque jocos et amica volumina quærit,
Ut mens læta parum ac rerum sub mole laborans
Se sibi restituat fessam, dulcique quiete
Interdum pascatur et horas captet amenas?

En effet, autrefois il a pris goust à mes vers, jusqu'à en apprendre quelques-uns par cœur, et maintenant le souvenir d'une si chère faveur, contre la saison de la débauche, où nous entrons, *me quidvis audere jubet.* Je vous supplye donc de luy envoyer de ma part les derniers esclos; lesquels, tant je sçay bien prendre mon temps, se présenteront devant luy justement le jour de carême prenant : *Bacchanalibus optimo dierum.* J'escrirois à cet excellent amy, si je n'avois peur de luy faire peine et d'embarrasser de nouveau sa civilité. Dites-luy, s'il vous plaist, Monsieur, que je suis

(1) *Lettres de Balzac* publiées par M. Tamizey de Larroque. Paris, imp. nat. 1873, in-4°, 182.
(2) Ibid., 230.
(3) Sans doute Ménage comparé à Horace et Chapelain comparé à Virgile.

trop et trop asseuré de la constance de son amitié, mais que pour bonnes considérations, je ne veux de ses lettres que l'année prochaine (1).

C'est, on le voit, une amende honorable aussi complète qu'il soit possible : et lorsque éclate la maladie causée par la fatigue dont parle Silhon dans son placet au roi, comme Balzac s'inquiète de ses nouvelles !

Du 5 septembre 1646.... J'espère et mon cœur le présage, que Dieu nous a conservé nostre cher M. Silhon. Si nous l'avions perdu, je ne serois pas capable de consolation (2)...

Et quelques jours après :

La bonne nouvelle de la guérison de nostre excellent amy me donne la vie :

Di! tantum servate caput, nec lugeat orbis
Extinctam virtutem Aula! (3)......

Nous terminerons ces citations par un éloge très-flatteur qui nous apprend que Silhon préparait une histoire contemporaine :

Audio clarissimum Silonium de scribenda sui temporis historia serio cogitare : bonum factum; vel quod felix, faustum, etc... Enimvero gratulor hanc mentem tanto viro, posterorum negotium agere meditanti. Imò posteritati ipsi gratulor, quæ arcana Imperiorum, rerum causas et consilia, quare, quomodo, quo fine gesta sint, quæ stupet etiamnum terrarum orbis, ab eloquentissimo scriptore summa cum voluptate docebitur. Amicum non unum ex multis, et quem scis a me unice diligi ac coli, ex me si salvere jusseris, mihi gratissimum feceris, etc. (4)....

La Fronde vint brusquement forcer l'humble Silhon à rompre le silence :

Je ne parlerai point, Sire, écrira-t-il plus tard, de ce que j'ai

(1) *Lettres de Balzac* publiées par M. Tamizey de Larroque. Paris. Imp. nat., 1873, in-4°, 239, 240.
(2) Id., 385.
(3) Id., 387.
(4) Id., 380

souffert durant les troubles de l'Etat, des pertes que j'ai faites, et des dangers que j'ai encourus pour la bonne cause. Je dirai seulement que dans la plus grande émotion de Paris, j'osai publier un livre dans lequel je recueillis, comme en une histoire abrégée, ce qui s'étoit fait de plus beau et de plus mémorable pendant la régence, soit à la guerre, soit dans les négociations. Ce petit livre qui vit encore, et qui apparemment aura quelque durée, fit un effet considérable sur l'esprit même des plus mal intentionnés, qui virent que la peinture que j'exposois, et que j'avois tirée de la vérité des choses, étoit bien différente de celle qu'on répandoit partout, contre la régence de la Reine votre mère, et l'administration de M. le Cardinal (1)....

Silhon n'exagère nullement dans ce passage la portée de son *Eclaircissement sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin.* Cet opuscule, qui parut en 1650, quelque temps après la proposition de paix faite par l'archiduc au duc d'Orléans, est une des apologies les plus victorieuses qu'on ait jamais faites de la conduite de ce ministre (2), et Mazarin, qui ne fut peut-être pas complétement étranger à sa composition, le fit imprimer en un volume in-folio, à l'Imprimerie Royale. C'est une sorte d'histoire de France abrégée depuis la mort de Louis XIII : ouvrage à la fois historique et politique, dit Sorel, dans sa *Bibliothèque françoise :* « Car il rapporte ce qui s'est passé en France depuis un certain temps : comme les siéges des villes et les négociations, avec les motifs de diverses entreprises. Le stile en est beau, et les raisonnements bien faits et accompagnez de jugement (3). » Le P. Lelong souscrit entièrement à l'éloge de Sorel, et de récents critiques, M. Moreau en particulier, dans sa *Bibliographie des Mazarinades,* ont aussi loué la brochure de Silhon. C'est un ouvrage écrit froidement, dit M. Moreau, mais non sans une certaine habileté (4). Tel est,

(1) Placet au roi édité par l'abbé d'Olivet, en note à l'hist. de Pellisson, édit. Livet, I, 281.

(2) Duplessis, *Biog. univ.*

(3) Sorel, *Biblioth. françoise*, p. 328, 329.

(4) Moreau, *Bibliogr. des Mazarinades*, I, 347.

du reste, le caractère général de presque tous les ouvrages apologétiques de notre académicien : et pour montrer que le ministre lui-même n'avait pas été étranger au nouvel opuscule, M. Moreau cite un exemplaire dans lequel on a conservé certaines pages de la première rédaction modifiées après le tirage mais avant la publication. Ces modifications qui concernent presque toutes des réserves diplomatiques sur les événements contemporains portent l'empreinte évidente de la main du cardinal. C'est ainsi qu'après avoir montré que la conquête de Piombino et de Portolongo a notablement affaibli la puissance que l'Espagne avait dans le conclave, Silhon avait simplement déclaré que l'effet s'en ferait « toucher du doigt aux promotions futures des Papes. » Dans le carton, Mazarin fit ajouter, pour désarmer certaines susceptibilités étrangères et ne pas préjuger les décisions des négociations pacifiques : « Si cette conquête nous demeure. »

L'opuscule de Silhon jetait un jour tellement favorable sur la politique de Mazarin qu'il émut grandement les Frondeurs et que, dans la séance du 27 février 1651, le président Le Coigneux le dénonça en plein Parlement; mais nous ne sachions pas que cette dénonciation ait amené aucun désagrément sensible à l'auteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que la brochure des *Eclaircissements*, sortie des presses royales, et suivie d'un *Advis aux Flamans sur le traité que les Espagnols ont fait avec la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne*, sorte de complément de l'ouvrage, eut, en effet, un grand retentissement dans le monde politique. L'année suivante on la réimprima à Rouen (in-4°); et les Elzeviers en tirent en Hollande une édition (petit in-12°) *jouxte la copie à Paris de l'imprimerie royale*. On la traduisit même en latin sous le titre : *Ministerium cardinalis Mazarini cum observationibus politicis* (1), et plus tard, en 1662, on l'imprimait

(1) Le P. Le Long, *Biblioth. hist.*, n° 9,630.

encore à la suite de l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, publiée à Wurtzbourg.

Aussi lorsqu'en 1652 parurent les *Sentiments d'un fidèle sujet du Roy sur l'arrest du Parlement du 29 décembre 1651 contre le cardinal Mazarin*, beaucoup de personnes attribuèrent-elles cet écrit au fidèle Silhon. Tous les bons esprits de Paris, dit l'auteur des *Observations véritables et désintéressées* sur cet écrit, sont partagés pour savoir quel est l'auteur des *Sentiments:* « L'opinion la plus commune veut que ce soit M. Martineau, évêque de Bazas; d'autres soutiennent que c'est M. le comte Abel Servient. Il y en a qui parient pour M. Cohon, ancien évêque de Dol; et beaucoup veulent que ce soit M. Silhon (1)... » Le débat n'a pas été tranché par le P. Le Long; mais cette incertitude d'attribution est fort honorable pour le secrétaire du cardinal. Les *Sentiments* font, en effet, très-ouvertement l'apologie du ministre dans un moment où le Parlement mettait sa tête à prix; il fallait un certain courage pour braver ainsi les menaces des Frondeurs.

Au reste, Silhon jouait fort gros jeu pour son maître à cette époque; et son dévouement bien connu aux intérêts du cardinal dut l'exposer plus d'une fois aux vengeances de la Fronde. On sait que parti de Paris, pour aller lui-même délivrer les princes à leur prison du Havre, Mazarin feignant de céder aux récriminations de ses ennemis, s'était retiré à Brühl près de Cologne, où il resta près d'un an dans un exil volontaire. Mais du fond de sa retraite, il dirigeait encore la politique de la reine, et ses messagers ou ses fidèles portaient souvent de Brühl au Palais-Cardinal les dépêches qui redonnaient courage au petit conseil privé de la régente. Silhon fut plus d'une fois signalé en plein Parlement comme l'un de ces messagers; et son nom n'était pas en odeur de sainteté parmi les Frondeurs :

Le mercredy, deuxième jour d'aoust (1651), dit Retz dans ses

(1) Le P. Le Long, *Biblioth. hist.*, n° 9,454.

mémoires, au palais où je me trouvois avec tous mes amis, et un très-grand nombre de bons bourgeois..., M. le prince reprit la parole, en disant que Ondedei debvoit arriver ce soir là à Paris, et qu'il revenoit de Brüsle; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet, y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu de jours la Mancini..., etc. (1)

Ces avis causèrent grande rumeur dans le camp parlementaire, et l'on discuta longuement sur les moyens d'aviser à la situation... L'opinion du coadjuteur fut radicale : il demanda

Que M. le prince fust prié par toute la compagnie d'aller veoir le Roi; que M. de Mercœur fust mandé pour venir rendre compte le lundi suivant à la compagnie de son prétendu mariage; que les arrests rendus contre les domestiques du cardinal fussent exécutés; qu'Ondedei fut pris au corps, et que Bertet, Brachet, l'abbé Fouquet et Silhon seroient assignés pardevant messieurs Broussel et Meusnier, pour répondre aux faits que le procureur général pourroit proposer contre eux. Il passa à cela de toutes les voix (2)...

Guy Joly, qui rapporte le même incident, ne nous apprend pas plus que le coadjuteur quelles en furent les conséquences pour le fidèle secrétaire de Mazarin, mais on peut s'imaginer facilement d'après les rares extraits des mémoires du temps qui en parlent, que la situation du pauvre Silhon ne fut pas fort heureuse pendant les troubles de la Fronde. Par surcroît de malheur, sa maison fut pillée dans une émeute, accident qui arrivait alors assez souvent aux partisans de la cour, que leur fidélité exposait le plus aux excès de la populace; ses appointements, grâce au délabrement des finances de l'Etat, ne lui furent plus payés, et bientôt la misère venant frapper à sa porte, il tomba dans un profond découragement, si l'on en juge par ce fragment de dépêche de Colbert à Mazarin, en date du 31 septembre 1651 :

.... J'ai rendu à M. Silhon la lettre qui estoit pour luy. D'abord

(1) Mém. de Retz, Collection Michaud, xxv, 291.
(2) Ibid., 293, et Guy Joly, xxvi, 55.

il m'a parlé de ses intérests, et m'a prié de vous écrire pour les appuyer auprès de M. de la Vieuville : qu'il avoit vendu une charge de secrétaire du conseil de Monsieur 15,000 fr. qui luy pouvoit tenir lieu de dédommagement de ce qu'on luy avoit pris pendant la guerre de Paris; qu'il luy estoit deu 18,000 fr. pour les années 48, 49 et 50 de ses appointemens, et qu'on luy en fist passer quelque chose; qu'il continueroit à travailler et feroit tout ce que vous ordonneriez; mais lorsque je luy ay conté que le plus grand desplaisir que vous aviez, dans vostre éloignement, estoit de ne pouvoir luy communiquer vos pensées, de donner la perfection à ses ouvrages, et mesme en commencer d'autres, je l'ay trouvé sourd et il ne m'a payé que d'impossibilités. Je le verray encore une fois et tascheray de le pousser encore plus avant (1) ..

Il arrive, hélas! un moment où les plus fiers dévouements succombent devant le besoin; non pas que Silhon ait jamais eu l'intention de se tourner vers la Fronde; mais, devant les malheurs qui l'accablaient, il préférait rester neutre.

Heureusement, la face des choses ne tarda pas à changer. Tout à coup, Mazarin sortit du fond de sa retraite, traversa la France couverte de ses ennemis, et, le succès couronnant son audace, vint retrouver la cour à Poitiers. Au mois d'octobre 1652, la Fronde n'existait plus; et lorsqu'après quelques mois d'un second exil volontaire pour laisser aux passions le temps de se calmer, le cardinal rentra dans Paris aux acclamations du peuple, Silhon reprit sa place auprès du premier ministre.

Comme pendant la période qui avait précédé la Fronde, le secrétaire du cardinal resta huit nouvelles années dans le silence le plus profond, tout à fait absorbé dans les devoirs de sa charge, et se dévouant avec passion aux intérêts de son maître. Seul, un épistolier prononça son nom pendant tout l'intervalle de temps qui s'écoula depuis la fin des troubles jusqu'en 1660. Ce fut Costar, le célèbre défenseur de Voiture, qui dans son recueil de lettres, publié en 1658, inséra deux

(1) Correspondance de Colbert, I, 137.

épîtres non datées, qu'il adressait à Silhon en lui envoyant ses opuscules, et qui doivent probablement se rapporter à l'année 1654 ou 1655, époque de la querelle littéraire si connue qui donna lieu à la plus ardente polémique entre Girac et Costar. Ces deux lettres, écrites d'un style très-affecté, comme tout ce qui sortait de la plume de Costar, présentent un certain intérêt biographique, qui nous a déterminé à les reproduire; la seconde, en particulier, offre un curieux spécimen des relations qui existaient alors entre les gens de lettres de différent degré :

A M. de Silhon, conseiller du Roy en ses conseils. — Monsieur, un de mes amis qui a l'honneur d'estre connu de vous, s'est bien voulu charger de vous présenter mon Livre, et d'embellir ce petit présent de toutes les paroles de respect et de courtoisie qui luy peuvent donner quelque prix. Mais, Monsieur, je vous avoüe que je ne sçaurois m'en reposer sur son affection et sur son esprit, quelque confiance que j'y prenne en toute autre chose, et j'ay tant interest de vous plaire en cette action, que je n'ay pas la dureté de me refuser à moy-mesme le bon office que je me puis rendre. Je vous conjure donc, Monsieur, par l'amitié de deux personnes qui vous sont chères, *Madame de Sévigny et Madame la comtesse de La Fayette*, de vouloir favoriser mon ouvrage, et de le faire valoir au-delà de son mérite. Cette supplication très-humble n'est pas, Monsieur, comme vous le pourriez croire, un effet de ma vanité, c'est l'effet de l'ambition que j'ay de m'acquérir autant de réputation qu'il m'en faut pour justifier dans le monde les libéralitez dont il a plu à Son Eminence de me prévenir. Aussi, Monsieur, si je désire des loüanges, ce n'est que pour la gloire de mon bienfaiteur, et ce sentiment vient moins de mon amour-propre que de ma reconnaissance. Si vous le trouvez juste, ayez, Monsieur, la bonté de le satisfaire. Vous n'y gagnerez rien dans mon esprit, où les admirables productions du vostre se sont acquises toute l'estime dont je suis capable; mais vous avancerez vos conquestes dans un cœur qui n'est pas à mépriser, et vous m'obligerez estroitement d'estre de toute mon âme, Monsieur,

Votre, etc. (1).......

(1) Lettres de Costar, p. 138, 139.

Le tour de cette lettre, outre sa propre originalité, a quelque chose de fort flatteur pour la personne de Silhon. La seconde, écrite à un an d'intervalle, est encore plus curieuse au point de vue *précieux :* on voit que le défenseur de Voiture a longuement étudié les procédés du maître :

Monsieur, il me semble que ce n'est pas user trop privément que de me contenter de paroistre devant vous une fois l'année. Je pense qu'il n'y a pas moins de ce temps-là que je me donnay l'honneur de vous escrire, et que j'en receus une des *plus belles réponses qui se fist peut-estre jamais* (1). Je vous avoue, Monsieur, que le plaisir qu'elle me donna m'a souvent tenté, et que si je n'eusse esté plus considérant et plus respectueux pour vous que je ne suis ambitieux et intéressé, je vous aurois accablé de mes lettres douces, afin de m'attirer quelqu'une des vostres. Puisque j'ay pu résister au mouvement d'une passion si violente et si excusable, vous pourrez juger, Monsieur, que je say me recommander, et que vous ne devez point craindre de moy cette facheuse persécution que l'on souffre ordinairement de nous autres gens de Province (2), à moins que nous n'ayons autant de discrétion que nous avons de loisir et d'envie de nous produire. Cette petite préface ne vous sera pas inutile pour vous rasseurer de l'allarme que vous pourroient donner un livre et une lettre que je prends la liberté de vous envoyer, et qu'un de mes amis s'est chargé de vous rendre tout à la fois. C'est sans conséquence, Monsieur, vous ne lirez ni l'une ni l'autre, et vous en serez quitte pour une favorable réception et pour trois mots de civilité *qui ne coustent guère à un courtisan.* A condition pourtant que vous me sçaurez quelque gré d'estre si commode, et que cette qualité assez extrordinaire et assez louable en un Auteur, vous tenant lieu d'une meilleure qui ne serviroit pas à vostre repos, en sa considération vous continuiez de me protéger dans la maison de Son Eminence, et d'avoir pour agréable que je publie qu'entre vos véritables Admirateurs, je suis un de ceux à qui vous permettrez de meilleur cœur de se dire partout, Monsieur, etc. (3).....

Cependant les fonctions de secrétaire du Cardinal n'étaient

(1) Malheureusement Costar ne donne que ses propres lettres, en sorte que la belle réponse de Silhon ne nous est pas parvenue.

(2) Costar habitait Le Mans.

(3) Lettres de Costar, p. 140, 141.

pas en tout temps tellement absorbantes qu'elles ne laissassent à Silhon quelques moments de loisir. Il les occupait à la composition du troisième volume de son *Ministre d'Etat.*

Enfin, Sire, dit-il au roi dans le placet dont nous avons déjà cité des fragments, j'ai donné, la dernière année de mon emploi, qui est l'année 1660, outre l'occupation courante que M. le Cardinal me laissoit en son absence; j'ai donné, dis-je, un livre où je traite particulièrement deux sujets de la dernière importance; l'un est de la vérité de la religion chrétienne contre les impies, dont le nombre n'est pas petit en ce temps ici. L'autre est de l'obéissance que les peuples doivent à leurs souverains, où entre autres choses je détruis avec tant d'évidence et si démonstrativement la fausseté de la puissance indirecte que quelques-uns attribuent au Pape sur le temporel des princes chrétiens, que je suis certain que les partisans de cette opinion si contraire à l'indépendance des princes, et qui a de si dangereuses conséquences pour eux, n'y sauroient rien répondre qui vaille. Ce service si nécessaire, que personne n'a rendu avant moi au point que j'ai fait, est digne de quelque considération (1)....

Ce volume intitulé *De la certitude des connaissances humaines, où sont particulièrement expliquez les principes et les fondemens de la morale et de la politique,* était la troisième partie du *Ministre d'Etat;* il parut, en effet, avec ce sous-titre, à Amsterdam, dans la collection elzevirienne, en 1662, après avoir été imprimé à Paris, chez Toussaint du Bray, et même à l'Imprimerie Royale (2).

Il est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers, l'auteur, après avoir combattu le sentiment des pyrrhoniens et en particulier celui de Montaigne, établit la certitude de nos connaissances. Dans les deux suivants, il traite de l'obéissance que les sujets doivent à leurs souverains, et dans le cinquième, revenant à son but, dont il s'était écarté trop longtemps, il explique ce que c'est qu'une démonstration morale. On voit par cet exposé, remarque M. Ch. Weiss (3), que Chapelain a

(1) Placet publié par d'Olivet. Notes à l'hist. de Pellisson, édit. Livet, I, 282.
(2) V. Brunet, *Manuel du libraire.*
(3) *Biog. universelle.*

eu raison de lui reprocher le défaut d'ordre et de méthode : « Si rien lui défaut, c'est l'ordre et la méthode dans les longues pièces. » Mais peu importait au bon Silhon la disposition systématique des raisonnements : son but était de combattre le scepticisme; il entassait contre son ennemi tous les arguments; et pourvu qu'il frappât le plus fort possible, il était fier de son œuvre, sans rechercher si les coups étaient portés suivant les règles. Malheureusement le *Dictionnaire des sciences philosophiques* a pu reprocher avec quelque raison, au secrétaire de Mazarin, plus que le défaut de méthode : il y a trop de lieux communs dans les livres de Silhon, et s'ils ne pèchent pas par le fond, ce que voudrait cependant insinuer le dictionnaire, nous devons avouer qu'ils manquent quelquefois d'originalité. S'ils en avaient eu davantage, on les relirait encore aujourd'hui et l'on pourrait partager l'avis de Lenglet du Fresnoy qui écrit dans sa *Méthode pour étudier l'histoire :* « Cet ouvrage est négligé des lecteurs, parce que les deux premiers livres ne regardent que les maximes de la morale, et l'on a cru sans y faire attention, que tout le reste étoit purement philosophique : il renferme cependant *les plus grands et les plus beaux principes de la politique,* mais il ne faut en commencer la lecture qu'au livre III; le reste, dont le titre ne prévient pas, est nourri des principes les plus certains du gouvernement (1). »

Le traité de la *Certitude des connaissances humaines* fut le dernier ouvrage de Silhon : il marqua aussi le terme de sa prospérité. Le cardinal Mazarin mourut, en effet, au mois de mars 1661, et son fidèle secrétaire se trouva sans appui; car Silhon n'avait pas profité de sa faveur de dix-huit ans pour solliciter les libéralités des autres puissants du jour. Aussi, quelques mois seulement après la mort de son protecteur, l'auteur du *Ministre d'Etat* fut-il réduit à adresser au Roi lui-

(1) Lenglet, *Méthode*, etc., III, 392.

même ce long placet apologétique que l'abbé d'Olivet nous a conservé, et auquel nous avons fait jusqu'ici de larges emprunts. Il le terminait ainsi :

Je représente ceci, Sire, à Votre Majesté, pour justifier la prière que M. le cardinal lui fit quelques jours avant sa mort, d'avoir la bonté de me continuer, ma vie durant, les appointemens que j'avois coutume de recevoir et de commander que je les reçusse sans peine. Il avoit jugé *que m'ayant plusieurs fois promis un établissement*, en considération de mes longs et utiles services, il ne m'en pouvoit procurer de plus commode ni de plus sortable à mon âge, et au dessein que j'avois et qui ne lui étoit pas inconnu, d'employer ce qui me resteroit de vie et de santé *à servir la religion et l'Etat de ma plume et de ma petite industrie*. Votre Majesté témoigna, l'année passée, à Fontainebleau à M. le surintendant, qu'elle désiroit que je fusse payé à l'accoutumé, et lui en donna le commandement exprès. Mais parce que les affaires des finances ont depuis changé de face, et que la dispensation s'en fait d'une autre manière, je supplie très-humblement Votre Majesté d'ordonner ce que sa bonté lui inspirera en ma faveur pour l'année 61 et les suivantes. Si c'étoit sur ses menus plaisirs, la grâce seroit parfaite. Je ne dis rien des arrérages de près de cinq années de mes appointemens qui me sont dus, c'est-à-dire des cinq années de troubles intestins de l'Etat. Je ne dis rien encore du pillage de ma maison, qui fut fait en ce temps-là, comme toute la cour sait. Ce seroit un contre-temps que je n'ai garde de commettre. Je demande pardon, Sire, à Votre Majesté si parlant de moi je n'ai pas observé toutes les lois de la modestie, quoique je puisse assurer de n'avoir point violé celles de la vérité. Je prie Dieu qu'il comble Votre Majesté de tous les biens que lui peut souhaiter celui qui est passionnément, et avec un extrême respect, etc (1)...

Nous ne savons si Louis XIV fit immédiatement droit aux réclamations de l'ancien secrétaire du cardinal; ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1663, Silhon fut compris, sur le rapport de Chapelain, dans la liste des soixante pensionnés que Colbert fit agréer au roi. Le rapport de Chapelain contenait les quelques lignes que nous avons citées au commencement de cette étude : elles présentent une critique tellement judicieuse et

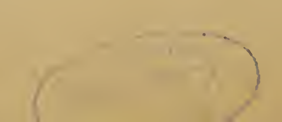
(1) Placet publié par d'Olivet. Notes à l'hist. de Pellisson, édit. Livet, I, 282, 283.

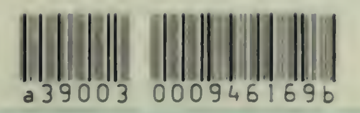
tellement exacte du talent et du caractère de Silhon, que nous ne pouvons mieux faire, pour résumer notre opinion sur cette sympathique figure, que d'y renvoyer le lecteur.

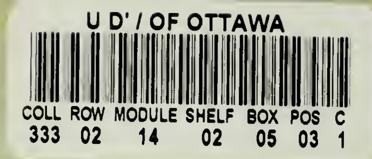
Quatre ans après, Silhon descendait dans la tombe, sans que personne ait paru se souvenir de lui durant toute cette période. « Il est mort depuis peu, » écrivait Guy Patin, le 21 février 1667, « un sçavant homme qui parloit bien; c'est le bon M. de Silhon qui a fait le *Ministre d'Etat*, et un gros in-4° de l'*Immortalité de l'âme* (1). » Ce fut toute son oraison funèbre, car Colbert, qui lui succéda au quatorzième fauteuil de l'Académie française, fut dispensé, à cause de ses graves occupations, de prononcer un discours de réception; et pas un éloge ne retentit sur la tombe de l'humble et dévoué secrétaire de Mazarin. Vingt ans plus tard, Bayle, dans ses *Questions d'un Provincial*, disait que Silhon avait été « sans contredit l'un des plus solides et des plus judicieux auteurs de son siècle (2). » Quand deux hommes tels que Patin et Bayle s'accordent à dire du bien de quelqu'un, remarque l'abbé d'Olivet, on peut les en croire. Pour nous, non-seulement nous les en croyons volontiers, mais nous ajouterons que le doux et consciencieux Silhon nous a présenté, pendant toute sa carrière, l'un des caractères les plus honorables et les plus sympathiques de son époque. Et ne fallait-il pas que Bayle et Patin eussent été frappés de cette droiture et de cette constance d'idées pour que les doctrines éminemment religieuses et catholiques de Silhon aient pu trouver grâce devant leur scepticisme déclaré?

René KERVILER.

(1) Guy Patin, *Lettres*, II, 181.
(2) Bayle, *Questions d'un Provincial*, t. I, ch. LXVII.




a39003 000946169b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 05 03 1